Ville de Concarneau



Conseil municipal

30 janvier 2019

Procès-verbal

Conseil municipal du 30 janvier 2019
Ordre du jour

	Ordre du jour	2
	Mémo du Maire	3-5
1	Direction générale des services : Programme d'Actions de Prévention des Inondations d'intention (PAPI d'intention) « Littoral Sud Finistère »	6-9
2	Citoyenneté : Mise en place d'un système de vidéo-protection	10-18
3	Sport – nautisme : Convention de financement entre la ville de Concarneau et le Tennis Club de Concarneau	19
4	Sports nautisme : : Convention de mise à disposition et d'utilisation d'équipements sportifs entre la ville de Concarneau et le Tennis Club de Concarneau	20-22
5	Direction générale des services : Point sur les recommandations de la Chambre régionale des comptes suite au dernier contrôle	23-26
6	Foncier : Enquête publique de déclassement – Rue Monet, rue du Minven et chemin de Kerlean – Rapports et conclusions de la commissaire enquêtrice	27-28
7	Urbanisme – foncier : Vente à un particulier – 24 rue Yves Trichard – Quartier de Rouz Plein	29
8	Finances : Attribution des subventions aux associations	30-34
9	Finances : Budget primitif 2019 – budget principal	35-48
10	Finances : Budget primitif 2019 – budget annexe bac du passage – Centre des arts	49-54
11	Finances : Budget primitif 2019 – budget annexe du bac du passage	
12	Finances : Budget primitif 2019 – budget annexe de la cuisine centrale	
13	Finances : Budget primitif 2019 – budget annexe du port de plaisance	55-57
14	Finances : Budget primitif 2019 – budget annexe du parking de la criée	
15	Finances : Fiscalité directe locale – fixation des taux d'imposition 2019	58-60
16	Finances : Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)	61-62
17	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire	63-64

CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 30 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 30 janvier 2019 à 19 heures, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 18 janvier 2019 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André Fidelin, Maire.

Étaient présents :
M Fidelin André, Mme Lemonnier Michelle, M Besombes François, M Quillivic Bruno, Mme Baqué Maguy, Mme Boidin Laëtitia, M Bigot Marc, M Nicolas Alain, Mme Creton Françoise, M Malléjacq Éric, M Échivard Alain, M Allot Yann, M Hennion Philippe, Mme Le Nouëne Marie-Christine, Mme Razer Josette, Mme Guillou Valérie, Mme Huette-Moncelet Marie-Laure, Mme Marrec Sonia, M Stéphan Jean-Paul, Mme Pezennec Andrée, Mme Duigou Jacqueline, M Flao René, M Drouglazet Claude, Mme Ziegler Nicole, Mme Jan Marianne, M Le Bras Antony, M Bonneau Pierre-François.

Pouvoirs :
M Calvarin Xavier donne pouvoir M François Besombes
Mme Cremers Annie donne pouvoir à M Alain Nicolas
M Robin Fabrice donne pouvoir à M Marc Bigot
Mme Ahajri Nadia donne pouvoir à Mme Valérie Guillou
Mme Le Meur Marie donne pouvoir à Mme Nicole Ziegler

Absente excusée :
Mme Le Meur Gaël

———

Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je déclare ce conseil municipal ouvert.

Je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux, ainsi qu'à la lecture des pouvoirs,
La secrétaire de séance ce soir sera Josette Razer.

Appel des conseillers municipaux

Je viens d'avoir Bruno Quillivic au téléphone, en somme il s'est trompé de date, il croyait que c'était jeudi. Habituellement le conseil municipal a lieu le jeudi, là il y a eu un couac. Il va arriver en retard. Il devait démarrer entre autre, sur trois sujets de l'ordre du jour du conseil municipal. Il interviendra donc plus tard quand il sera arrivé.

En date du jeudi 24 janvier, je vous ai fait parvenir :

- Le bordereau des notes explicatives de synthèse ainsi que l'ordre du jour.

Sur votre table, vous avez dû également trouver un rapport modifié concernant les attributions de subventions aux associations.

En date du vendredi 28 décembre 2018, je vous ai fait parvenir par mail, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 novembre 2018.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ?

S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.
Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le procès-verbal est adopté par 30 voix POUR.

En date du 14 janvier 2019, je vous ai fait parvenir le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 décembre 2018.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ?

Il n'y en a pas. Je le mets aux voix.
Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le procès-verbal est adopté par 30 voix POUR.

Je vais différer les trois premiers dossiers concernant l'ordre du jour.

Oui, pardon ?

Mme Nicole Ziegler :
Est-ce qu'on pourrait avoir une pensée et une minute de silence pour M Jean Durand qui a été de nombreuses années conseiller municipal.

M André Fidelin :
Oui, Bien sûr. Je l'avais précisé lors des vœux. Mais c'est vrai que nous avons une pensée pour Jean Durand qui a longtemps été Président de l'union des anciens combattants.

M Claude Drouglazet :
Il a été également conseiller municipal.

M André Fidelin :
Il a été conseiller municipal effectivement à une autre époque. A quelle période ?

M Claude Drouglazet :
C'était entre 1977 et 1983.

M André Fidelin :
Nous pouvons donc avoir une pensée pour lui Nicole, bien sûr.

M Claude Drouglazet :
Excusez-moi, je me suis trompé c'est entre 1971 et 1977.

M André Fidelin :
D'accord. Nous avons une pensée pour Jean.

Nous passons donc au point numéro 4 si vous le voulez bien, et ça concerne le programme d'actions de prévention des inondations d'intention, le PAPI, pour le littoral Sud Finistère. Je laisse la parole à Maguy Baqué qui en est le rapporteur.

Conseil municipal du 30 janvier 2019

1	Direction générale des services : Programme d'Actions de Prévention des Inondations d'intention (PAPI d'intention) « Littoral Sud Finistère »

Mme Maguy Baqué :
Merci M le Maire.

Par délibération du 28 juin 2018, le conseil municipal avait validé le projet de Programme d'Actions de Prévention des Inondations d'intention « Littoral Sud Finistère » ainsi que son dépôt auprès des services de l'Etat.
Le projet a reçu un avis favorable de la Commission Inondation du Plan Loire (CIPL) le 21 septembre et du Comité de Bassin le 4 octobre, avec les recommandations suivantes :

- Action n°1.1 relative à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un dispositif de suivi géomorphologique du littoral : étendre l'étude aux digues classées de Kermor et de Ster Kerdour, qui peuvent être intégrées chacune à un système d'endiguement fermé par des cordons dunaires ;
- Action n°7.3 relative à l'étude de solution de protection de Combrit-Île-Tudy :
    - Prendre en compte l'ensemble des alternatives envisageables pour ce secteur, y compris un éventuel repli stratégique progressif des enjeux exposés ;
    - Mettre à jour l'ACB existante ;
    - Définir une solution partagée, définitive, opérationnelle et respectueuse de l'environnement et du paysage.
- Inclure systématiquement, dans les études susceptibles de déboucher sur la réalisation future de travaux, une analyse des impacts environnementaux potentiels de ces derniers, ainsi que des solutions pour éviter, réduire et/ou compenser ces impacts. Les futures études de maîtrise d'œuvre pourraient être utilement complétées par l'élaboration des différents dossiers de déclaration et d'autorisation loi sur l'eau.
- Procéder à une synthèse des actes d'urbanisme délivrés dans les zones à risques, en particulier des PPRL, afin d'assurer un suivi des dispositions prises pour garantir la réduction de la vulnérabilité.

<u>Convention de partenariat</u>
La mise en œuvre du programme sera assurée par quatre maîtres d'ouvrage :

- La Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS),
- La Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF),
- Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA),
- La commune de Concarneau.

Dans la continuité des actions engagées précédemment (SLGRI), la CCPF reste la structure porteuse du programme. A ce titre, elle coordonne l'ensemble des actions et anime la démarche. Les modalités d'intervention de chacune des structures ainsi que la clé de répartition des financements sont définies dans une convention de partenariat jointe en annexe.

Par ailleurs, par souci d'économie d'échelle, certaines prestations pourront faire l'objet de procédure de marchés publics par groupement de commandes. En application de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, une convention spécifique est nécessaire pour définir les modalités de

fonctionnement de ce groupement de commandes. Dans le projet de convention (annexe 3 de la convention de partenariat), il est proposé l'organisation suivante :

- Durée de la convention : durée du PAPI soit 3 ans
- Membres du groupement : CCPBS, CCPF et CCA
- Coordonnateur du groupement de commande : CCPF
- Commission d'appel d'offres : celle de la CCPF pour les procédures formalisées. A noter, l'analyse des offres se fera en amont par le comité opérationnel regroupant les membres du groupement.
- Frais de fonctionnement : répartition à part égale entre les membres

Eléments financiers

Pour rappel, le montant global du projet est estimé à 1 425 625€ TTC avec un financement attendu de la part de l'Etat et du Conseil Départemental du Finistère à hauteur de 56% soit 799 200€.
Les dépenses prévisionnelles à engager par la commune de Concarneau s'élèvent à 14 100€ TTC. Le reste à charge serait de 11 343€ TTC après déduction des subventions et des participations des partenaires telles que définies dans la clé de répartition des financements mentionnée dans la convention de partenariat.

Règles de demande de subvention dans le cadre PAPI
Chaque action subventionnable du PAPI fera l'objet d'une demande de subvention qui lui sera propre et dont la durée de validité sera celle de l'action. Le maître d'ouvrage de l'action rédigera et déposera une demande de subvention commune auprès des deux financeurs, l'Etat et le Conseil Départemental du Finistère.

La convention de partenariat et ses annexes sont jointes en annexe.

Je tenais cependant à vous préciser que ce programme a été créé dans un souci d'assurer la meilleure protection des personnes et des biens face aux conséquences des inondations, l'État a mis en place un outil à disposition des collectivités : ce programme d'actions de prévention des inondations (PAPI).

Comme toute zone littorale, la partie Sud du département du Finistère est concernée par le risque d'inondation par submersion marine. Concarneau aussi, de par sa situation géographique et certains sites spécifiques référencés entre autres au Cabellou, aux Sables-Blancs, secteur du Quai Carnot ou la Ville – Close de par sa configuration.

Ainsi, les porteurs de projets (communauté de communes du Pays fouesnantais, Concarneau Cornouaille agglomération et la communauté de communes du Pays bigouden Sud) ont travaillé conjointement, avec les services de l'État, la ville de Concarneau et le Conseil départemental du Finistère, à l'élaboration du PAPI littoral Sud-Finistère.

12 communes sont donc concernées : Penmarc'h, Le Guilvinec, Tréffiagat-Léchiagat, Plobannalec-Lesconil, Loctudy, Pont-l'Abbé, Combrit-Sainte-Marine, l'Ile Tudy, Bénodet, Fouesnant, La Forêt-Fouesnant et Concarneau.

Ce programme vise à réduire de façon durable les dommages aux personnes et aux biens consécutifs aux inondations en mettant en œuvre une approche intégrée de prévention des inondations.
Un programme d'actions en 7 axes a ainsi été défini autour de :
- l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque,

- la surveillance, la prévision des crues et des inondations,
- l'alerte et la gestion de crise,
- la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme,
- les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens,
- le ralentissement des écoulements,
- la gestion des ouvrages de protection hydrauliques.

Pour finir, notre service citoyenneté travaille actuellement à la refonte du Plan Communal de Sauvegarde de Concarneau qui date de 2011 et qui devrait être présenté en conseil municipal prochainement. Dans ce cadre, nous vous présenterons aussi le DICRIM (Document d'Information des Risques Majeurs) qui permet d'informer le public sur différentes thématiques, risque submersion, canicule, grand froid, séisme, radon, etc…

Il est proposé au conseil municipal :

- De valider le contenu de la convention de partenariat 2019/2021 et ses annexes ;
- D'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat 2019/2021 et ses annexes avec la CCPF, CCPBS et CCA ;
- D'autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat et du Conseil Départemental du Finistère ;
- D'autoriser le Maire à signer tout autre document nécessaire à la mise en œuvre des actions.

M André Fidelin :
Merci Maguy.
Vous avez compris que ce PAPI rentre dans un contexte règlementaire encadré par les services de l'État. On est bien dans le cadre d'un plan de prévention des risques d'inondations avec tout ce que cela peut supporter. Il s'agit bien d'un PAPI d'intention c'est-à-dire que ce sont les modalités d'intervention à partir des axes qui ont été déterminés et des actions qui devront être menées avec la participation dans le cadre du financement et la répartition sur différents critères dans la répartition de ce financement.
Est-ce que vous avez des observations sur ce dossier ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :
J'ai juste un commentaire, comme on a voté le PAPI à CCA, il n'y a pas de raisons qu'on ne le vote pas ici à Concarneau. Simplement, concernant la submersion marine, j'avais indiqué à l'époque que je n'étais pas tout à fait d'accord sur le nombre de zones qui avaient été identifiées par la Préfecture à Concarneau, je pense qu'il y en a plus que ça. Mais on est dans un schéma de réchauffement climatique, où les dangers sont avérés sur une bonne partie de la commune, y compris le port de pêche d'ailleurs. Marc était d'accord avec moi. Ce que je voudrais, c'est de vous demander de faire un rapport annuel de l'action faite dans le cadre de ce PAPI.

M André Fidelin :
Bien sûr.
Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non ?

Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 31 voix POUR.

Le point suivant, c'est le point 5. Il s'agit de la mise en place d'un système de vidéoprotection. Maguy, si tu veux bien.

Conseil municipal du 30 janvier 2019

2	Citoyenneté : Mise en place d'un système de vidéo-protection

Mme Maguy Baqué :
Merci.

Il y a vidéo protection toutes les fois que sont mis en œuvre au moins une caméra et un moniteur, c'est-à-dire un écran permettant la visualisation des images, même s'ils ne sont pas situés dans le même local, et lorsque les caméras fonctionnent de manière permanente ou non, prennent des images, éventuellement de manière séquentielle ou aléatoire, qui peuvent être visionnées, en temps réel ou en différé, sur place ou dans un lieu distant, sur un écran type télévision ou sur un écran d'ordinateur.

1- Contexte réglementaire :

Au titre de la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité, une autorité publique, sauf quand elle agit en qualité de propriétaires ou d'exploitants, se voit interdire l'établissement d'un système et la captation des images dans les lieux privés.
Cependant, un régime spécifique a été institué par les articles 10 et suivant de la même loi, applicable aux systèmes captant sur « la voie publique » et dans « les lieux et établissements ouverts au public ».

Au terme de l'article L.2211-1 du CGCT, le Maire concourt, par son pouvoir de police, à l'exercice des missions de sécurité publique et de prévention de la délinquance.
Il peut ainsi avoir recours à la vidéo protection dans l'exercice de cette mission. Une demande d'autorisation préalable doit être déposée à la Préfecture, accompagnée d'un dossier administratif et technique. La demande est ensuite étudiée par la commission départementale des systèmes de vidéo protection qui doit auditionner sur chaque dossier un représentant de la police nationale ou de la gendarmerie nationale territorialement compétent.

L'autorisation, si elle est accordée, vaut pour cinq ans renouvelable. Le titulaire de l'autorisation tient un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au parquet. Et à tout moment, le système doit être exploité sous le contrôle de « l'autorité publique compétente » titulaire de l'autorisation. Aucune délégation ne peut être consentie. Enfin, le fait d'installer un système de vidéo protection ou de le maintenir sans autorisation est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

2- Le dossier de demande d'autorisation :

Une demande d'autorisation, à transmettre en Préfecture, est constituée de divers documents :
- Le formulaire CERFA,
- Le rapport de présentation expliquant les finalités du projet au regard des objectifs définis par la loi et les techniques mises en œuvre….
- Le plan masse et le plan de détail précisant le nombre de caméras, le positionnement, et les zones couvertes,
- La description du dispositif prévu pour la transmission, l'enregistrement et le traitement des images,
- La désignation des personnes susceptibles d'accéder aux images.

3- Le projet sur Concarneau :

Le dispositif envisagé sur Concarneau est un système de plusieurs caméras reliées à un central situé à l'Hôtel de ville qui enregistre les images en continu. En complément, le commissariat de police a accès en direct aux images des caméras. Il ne peut pas intervenir ni enregistrer les images. Il n'a que la vision en direct. C'est une « patrouille virtuelle » supplémentaire pour le commissariat qui en fonction des événements peut décider d'envoyer une patrouille sur site.
Concernant le nombre de caméras et leur implantation, une étude est nécessaire afin de définir les endroits les plus pertinents et techniquement viables. Toutefois, le périmètre ciblé est situé autour de la Ville Close, des bassins d'avant et d'arrière port, des avenues Pierre Guéguin, Docteur Nicolas et des parkings la Criée, Aiguillon, des Halles, Jean Jaurès et 8 mai.

S'agissant des bords à quai, un contact a déjà été pris avec le Syndicat mixte Pêche Plaisance de Cornouaille afin de coordonner cette démarche, en lien avec la CCIMBO

Des éléments techniques et organisationnels sont à résoudre avant le dépôt de la demande d'autorisation, notamment :
Le choix des implantations est conditionné par l'alimentation électrique des caméras et le transfert des images (Wifi, fibres,…),
L'autorisation de personnes privées, si on vient installer ces caméras sur leurs façades.

Ainsi, la décision de principe de mise en place d'un système de vidéo protection est nécessaire pour pouvoir ensuite démarrer une mission d'études qui devra permettre de remplir précisément la demande d'autorisation, de décider du choix du matériel et de son implantation.

Je souhaite aussi rajouter que :
Notre ville a malheureusement lourdement été frappée au cours des dernières années et encore récemment pour des accidents dans le Port. Nous pensons aux familles qui ont vécu dans l'incertitude pendant de longs moments, des enregistrements vidéo n'auraient pas permis d'éviter les décès, mais auraient sans doute permis aux policiers de suivre ou de rejeter certaines pistes lors des enquêtes.
A ce titre, le choix d'un système de vidéo protection « par déport » des images au commissariat, permet de bénéficier de financements conséquents du FIPD (Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance) entre 60% et 100% pour la partie investissement du projet, la partie exploitation-maintenance restant à la charge de la ville.
L'idée est aussi de faciliter les interventions urgentes et de secours si nous choisissons la solution d'une patrouille virtuelle pour le commissariat, qui peut ainsi prévenir le SDIS et se rendre sur place rapidement pour prévenir d'éventuels accidents.
Même, si tous ne partagent pas notre position, ces patrouilles virtuelles permettraient aussi de lutter contre l'incivisme : tags, dépôts sauvages de déchets...

En ce qui concerne la liberté de venir et d'aller des personnes filmées, seuls quelques agents assermentés au titre de la ville et titulaires de « mots de passe personnels de consultation des vidéos », ainsi que les policiers pourraient visionner ces bandes. Ces consultations de vidéos seraient aussi enregistrées sur un serveur pour éviter des abus.

Selon ce que nous proposeraient les sociétés candidates à ce système de vidéo protection du centre-ville, il est aussi possible de choisir des systèmes qui floutent les visages ainsi que les devantures des commerces.

Enfin, la vidéo protection est strictement réglementée par un devoir d'information du public et toutes les zones concernées par la présence de caméras disposeraient de panneaux d'information informant le citoyen, comme étant dans une zone vidéo protégée.

Je voulais rajouter un petit complément concernant les quais.

Ce matin, 30 janvier, une réunion technique a réuni les services de la ville, du syndicat mixte pêche-plaisance de Cornouaille et de la CCIMBO. Elle a permis de faire un point sur la situation actuelle en terme de vidéoprotection et les évolutions envisagées.

La CCIMBO dispose aujourd'hui d'un réseau de caméras qui enregistrent des images sur les différents pontons de pêche, les entrées de la criée quai du Lin et une partie du quai Est. C'est-à-dire sur le linéaire qui est dans la concession « port de pêche ». Ces caméras sont avant tout des instruments destinés à la protection des professionnels du port et servent à dissuader les actes de vols ou d'incivilité sur le port de pêche (pontons). Ces caméras sont demandées par les professionnels. Il est prévu un programme de remplacement des caméras dans les prochaines années.

Une nouvelle caméra sera installée par la CCIMBO en direction du petit parking devant le restaurant « Le Chantier ».

De plus, à la demande de la Région, la CCIMBO a préparé un schéma de principe d'aménagement pour la partie « construction navale » car il y a une demande forte des professionnels (IPC).

Enfin le Syndicat mixte pêche-plaisance va installer une caméra devant le futur ponton du bateau de François GABARD.

Dans ces conditions, les professionnels du port et autorités portuaires ont montré un intérêt au projet de la ville de Concarneau. Il y aura d'ailleurs bientôt une discussion sur la sécurité routière dans le port, car la voirie publique qui passe dans le port et longe les installations de construction navale pose un réel problème aux professionnels.

La ville peut donc solliciter le Syndicat mixte pour obtenir l'autorisation d'installer des caméras le long des quais Carnot, Aiguillon et Péneroff.

Enfin, il a été évoqué le port de plaisance en avant-port qui, pour des raisons de sécurité et de protection des plaisanciers, a l'intention d'installer des caméras sur la grande passerelle et les deux chenaux d'accès au port. Ces caméras seront intégrées aux dispositifs de la ville et feront l'objet de la même consultation.

Il est proposé au conseil municipal :

- De décider du principe de mise en place d'un système de vidéo protection ;
- D'autoriser la rédaction d'un cahier des charges portant sur l'étude d'implantation et du dispositif technique, la rédaction de la demande d'autorisation et ensuite la fourniture et l'installation du dispositif ;
- De solliciter des financements dans le cadre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance).

M André Fidelin :
Merci Maguy pour la présentation de ce sujet qui est éminemment sensible eu égard à l'évènement qu'il y a eu il y a quelques temps.
Avant de vous laisser la parole, je vais quand même donner quelques éléments. Nous sommes dans un contexte règlementaire qui est très encadré. C'est le premier point. Le second point c'est que Concarneau a une particularité. On le dit souvent, nous avons la ville dans le port et le port dans la ville. Et effectivement, on peut se retrouver dans des situations délicates à certains moments.
Evidemment c'est l'émotion liée aux évènements récents qui est le déclencheur de cette réflexion, de cette prise de conscience, et aussi de notre responsabilité en terme de sécurité et de prévention de la délinquance.
Je sais aussi que devant l'émotion, à un certain moment, dans le cadre de notre réflexion, on doit aussi prendre du recul ou de la hauteur face à une situation qui pourrait s'avérer exceptionnelle, quoique, pas si exceptionnelle que cela.
Je rappelle également qu'il s'agit bien de protéger, on le voit quand la CCIMBO place des caméras sur les pontons, c'est d'abord pour sécuriser et protéger. Evidemment, il y a derrière, une certaine surveillance, mais ce n'est pas une surveillance systématique. On est bien dans des situations particulières.
Au-delà de ça, ce qu'il faut savoir, c'est que sur le Département, il y a 15 000 caméras qui sont réparties. Il y en a 500 sur la voie publique. Il y a 48 mairies qui disposent d'une autorisation, y compris Quimper et Morlaix en ce qui concerne certaines villes autour de nous.
Cette vidéo protection joue à charge. Dans certains cas, elle a permis de mettre certaines personnes hors de cause, assure le Procureur de Quimper.
On peut aussi penser que ça suscite l'intérêt, on l'a vu aujourd'hui dans la presse. Ça suscite aussi des contestations. Il faut aussi respecter les gens qui ne seraient pas d'accord. On peut aussi le comprendre. Il n'est pas question de mettre des caméras partout, sur la ville non plus. A une autre époque, on n'avait peut-être pas envisagé cette situation. Mais c'est vrai qu'aujourd'hui la question se repose avec éminemment plus d'intérêt. Le but est de positionner des caméras sur des endroits stratégiques comme cela a été dit par Maguy tout à l'heure, sur des endroits qui ont été identifiés entre autre par le commissariat et les pompiers et qui sont tout à fait favorables à l'installation de caméras.
On l'a vu tout à l'heure, il y aura évidemment une étude plus précise qui déterminera les endroits exacts où on peut positionner ces caméras.
Que pouvons-nous dire également ?
On voit déjà sur le port, dans la présentation du document par Maguy, que ce soit la Région, concernant l'arrière port, les professionnels du port sont très favorables. Que ce soit le syndicat mixte, par l'intermédiaire de la CCI, la CCIMBO, là encore, on voit que les caméras sont présentes, sans vouloir dire omniprésentes. On a pu avoir le schéma où sont positionnées les caméras, et il y en a un certain nombre sur le port qui doivent être changées parce que celles-ci ne sont peut-être plus d'actualité, les technologies changent très vite. Mais il y a véritablement une volonté de mettre des caméras sur le port pour des raisons de sécurité professionnelle mais aussi évidemment, pour peut-être, sans vouloir dire endiguer, prévenir la délinquance. On s'aperçoit également, du fait que l'État propose une participation de l'ordre de 60 à 100 % concernant l'investissement, qu'il y a un encouragement de la part du Préfet et des services de l'État pour positionner des caméras sur les villes. Aujourd'hui on nous demande une décision de principe. Ensuite il faudra que l'on mette en place un cahier des charges. Il faudra qu'il soit validé autour de cette table pour valider le contenu et les principes qui ont été retenus pour la mise en place de ce système de vidéo protection. Tout à l'heure nous avons dit que c'était le FIPD qui dépend du CISPD, commission intercommunale de la sécurité et de prévention de la délinquance. Ce qui est important en ce qui nous concerne, c'est surtout la mise en cohérence avec les

gestionnaires du port pour que nous ayons une ligne de conduite commune dans l'harmonisation sur l'emplacement de ces caméras. Voilà en introduction. Maintenant, je vous laisse la parole pour donner vos observations sur ce sujet.
Claude.

M Claude Douglazet :
M le Maire. Vous avez dit votre émotion concernant le décès tragique de Damien Le Burel. Personne ne pourra vous le reprocher. Personne. Ayant moi-même vécu de près une telle situation dans l'accident dramatique qui a coûté la vie à trois jeunes en janvier 1996. Je peux vous dire qu'effectivement l'émotion est terrible à ressentir quand on est proche des victimes. J'ai une pensée émue pour tous ses camarades de foot, pour toute sa famille évidemment. J'imagine évidemment la tragédie qu'ils doivent vivre.
Ceci dit, émotion n'est pas réflexion. Je crois que vous avez précipité les choses, à tort. Il se pose quand même des problèmes de principes de liberté publique à travers ça. Ce n'est pas un débat neutre. C'est un débat de fond, je crois. J'ai écouté attentivement ce que disait Mme Baqué. Je crois qu'on voit tout à fait la dérive qu'il peut y avoir entre vidéo protection et vidéo surveillance. Nous ne sommes d'accord ni sur l'un ni sur l'autre parce que nous pensons que ce n'est pas adapté à la situation concarnoise. Je peux très bien comprendre les services de police au moment de l'enquête disant si on avait pu disposer de vidéo protection, voire de vidéo surveillance, on aurait peut-être pu diminuer au moins le temps de recherche. Le temps de recherche est particulièrement douloureux pour les familles. C'est un argument que je peux comprendre. Mais il n'empêche que si on regarde bien les études qui ont été faites et justement le collectif qui nous a adressé une lettre dont j'ai pris connaissance hier, argumente aussi sur le fait que l'efficacité de ce système-là n'est absolument pas prouvée.
Se posent aussi après des problèmes non seulement financiers mais s'agissant de la sécurité de la population ce n'est pas le vrai problème, mais il s'agit aussi de l'exploitation. Qui va exploiter ? Qui va avoir la responsabilité ? Est-ce que c'est sous le contrôle d'un officier de police judiciaire ? En plus, nous avons plusieurs autorités qui sont mêlées à cette affaire. Nous avons l'autorité portuaire, l'autorité de police, ce ne sont pas les mêmes autorités. Vous citiez l'exemple des entreprises qui font de la vidéo surveillance. Ça c'est normal, elles protègent leurs propres entreprises, leur propre matériel. Nous ici, nous sommes sur l'espace public. C'est quand même une philosophie complètement différente. En fait on ne peut approuver le projet que vous voulez mettre en place. Je regrette que vous n'ayez pas lancé cette idée-là. On aurait pu peut-être en discuter de façon plus apaisée et avoir des arguments et des contre arguments avant d'arriver ici devant le conseil municipal. Je regrette que vous ayez fait passé l'émotion avant la réflexion.

M André Fidelin :
Merci Claude. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Nicole.

Mme Nicole Ziegler :
M le Maire, Mesdames et Messieurs les élus. Avant toute chose et avant de vous donner mon avis sur cette question, je voudrais en mon nom mais aussi au nom de Marie Le Meur qui m'a donné pouvoir ce soir, avoir une pensée pour la famille de Damien Le Burel. Nous voulons aussi très sincèrement remercier les forces de police, les sapeurs-pompiers du corps départemental qui ont participé aux recherches ainsi que de nombreux citoyens concarnois. J'ajoute que cette année, le service départemental d'incendie et de secours a la volonté de créer une réserve départementale, une réserve citoyenne, dont une des missions pourrait être de participer à ce genre de recherches.
En ce qui concerne la mise en place d'un système de vidéo protection à Concarneau, je regrette comme Claude que vous n'ayez pas jugé bon d'en avertir votre opposition et de pouvoir travailler avec vous

avant de la présenter publiquement et de passer ce rapport ce soir au conseil municipal. Jusqu'à quelques minutes je n'avais pas d'information sur le coût que cela pourrait représenter. Je ne savais pas non plus que des concertations étaient en cours avec les partenaires impliqués sur le port, la chambre de commerce, la région, le syndicat mixte, etc. et bien entendu le commissariat concarnois, mais j'ai cru entendre qu'il était demandeur de cet outil.
Je pense aussi que cela pourrait être vu en concertation avec les citoyens car dans ce domaine, il peut y avoir potentiellement des atteintes aux libertés publiques. Je vous ai écouté attentivement lors de la cérémonie des vœux au personnel communal. Vous nous avez parlé de psychose. Vous avez annoncé la mise en place de cette vidéo. Faisant ainsi, je l'espère involontairement la part belle à la rumeur dès lors qui avait déjà commencé et qui est présente sur les réseaux sociaux. Il y a bien sûr eu de l'émotion. Elle est d'ailleurs toujours présente. Comment pourrait-il en être autrement lorsque l'on parle de la mort de deux jeunes hommes. Je n'oublie pas non plus le décès de Xavier Debeure. Des caméras auraient-elles évité le drame ? Sans doute que non. Auraient-elles permis de trouver Damien plus rapidement ? Peut-être.
Auraient-elles permis aux familles de connaître les circonstances du décès et de lever toutes les interrogations ? Peut-être aussi.
Vous nous demandez ce soir de nous prononcer sur la mise en place d'une vidéo protection. Nous ne savons pas précisément où cela pourrait se faire. Vous nous avez beaucoup parlé du port. Vous nous avez dit que des discussions étaient en cours, ce qui est bien. Comme vous je siège au bureau du syndicat mixte pêche plaisance en Cornouaille et comme vous j'ai voté, et je le ferai sans doute encore, la possibilité dans les instances portuaires de mettre des caméras. Je ne suis donc pas, en ce qui me concerne, hostile par définition à cette procédure. A Concarneau sur le port, cela pourrait être le cas car le port est avant tout un lieu de travail, certes ouvert au public, mais un lieu de travail dangereux. Les quais sont ouverts. Des engins de travail y cheminent. Des marchandises de valeur y circulent. Des bateaux parfois fragiles y font escale. Une concertation est en cours, je vous le redis, vous nous l'avez dit avec les partenaires. Cela est fait, cela est bien. Vous avez aussi évoqué la venue du Trimaran MACIF, il faut anticiper cela. Car effectivement, un tel bateau dans le port va sans doute, espérons-le en tout cas, engendrer de nouvelles visites pour le port. Il faut donc protéger les futurs visiteurs. Je vous le redis, le port par sa spécificité que je viens de décrire, doit être traité de manière différente des autres espaces publics. Il ne s'agit non pas d'un lieu privé mais d'une zone d'activité économique avec ses propres exigences. Dans ce bordereau, vous avez listé d'autres endroits. L'Avenue Pierre Guéguin, l'Avenue du Docteur Nicolas, la Place du 8 mai, la place autour des halles, la place Jean Jaurès. Si vous estimez que ces endroits sont dangereux, il faut en parler sereinement et nous le dire. S'il y a là sur ces lieux des problèmes de délinquance, il faut nous le dire et en discuter ensemble. Il faut prendre le temps de la réflexion. Il n'y a pas de véritable urgence. Je fais mienne la proposition du collectif des citoyens présents ce soir de travailler ensemble et d'organiser un débat public. L'émotion comme la colère est mauvaise conseillère. Faisons entendre la voie de la raison. Expertisons toutes les solutions. De meilleurs éclairages, une lutte plus efficace contre la consommation d'alcool, contre la consommation de drogue, tout cela doit être possible, des études prouvent que des caméras de vidéo protection ne sont pas dissuasives. Prenons le temps, je le répète, de la réflexion.

M André Fidelin :
Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?
Oui, Marianne.

Mme Marianne Jan :
Evidemment je ne vais pas en rajouter, mais quand même. Je suis moi aussi d'un avis assez septique. Je voudrais simplement rappeler que les caméras, quand on les installe, on a la preuve sur les autres

villes, ne règlent pas tout. Quand on met des caméras, ici, ce sont des caméras non pas de protection mais de surveillance comme l'a dit Claude. Cela devient-il une obsession sécuritaire ? Ça donne un peu cette impression-là, avec ce que j'ai entendu tout à l'heure et ce que nous a dit Mme Baqué. De plus, les caméras est-ce qu'elles règlent tous les problèmes ? Surtout, ce qui s'est passé à Concarneau, vient de se passer également à Brest où un jeune homme est tombé dans le port. Il y avait des caméras. Ça n'a pas empêché qu'il soit tombé dans le port et qu'on ne l'a toujours pas retrouvé. Est-ce que c'est une protection, est-ce que cela suffit à éviter ce genre d'accident ? Je ne le crois pas parce que personne ne sera là au moment où le problème va se poser. Je trouve donc cette installation de caméras dans un contexte de psychose, c'est compréhensible la psychose, parce que ce qui s'est passé choque tout le monde, c'est évident. Mais il faut peut-être prendre le temps de la réflexion. Et le temps de voir ce qui est le plus nécessaire pour la protection justement. Est-ce que ce sont des caméras ou d'autres systèmes ? Je pose la question.

M André Fidelin :
Michelle.

Mme Michelle Lemonnier :
Vous parlez d'entrave à la liberté. Ne croyez-vous pas qu'aujourd'hui notre liberté est déjà entravée avec les smartphones, Internet, la carte bleue, la carte de sécurité sociale. On est déjà cernés. Ça ne change pas grand-chose avec les caméras. Ce n'est pas les mêmes principes.

M André Fidelin :
Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

M François Besombes :
Je ne suis pas un grand fan de ce type d'outil qu'est la vidéo surveillance. On a pu débattre entre nous et c'est aussi des moments comme on a pu vivre qui font réfléchir sur le sujet. Pour répondre à Nicole, sur le fait qu'il y a peut-être certaines zones où on n'en a pas besoin, pour comprendre un évènement, il faut parfois dé-zoomer, il faut regarder plus large. Comme tu le disais très bien, on a une caractéristique à Concarneau, c'est que l'on a 1,5km de bord à quai avec un danger imminent, que ce soit marée basse ou marée haute, on a vu des jeunes mettre notre ancre à l'eau. Cela aurait pu être dramatique.
Pour comprendre ce qui se passe, je dois admettre que de voir large, ça apporte des réponses. En plus, dans ce qu'a pu présenter Maguy, je crois qu'objectivement on est dans un pays qui apporte toutes les garanties pour que quand on est sur l'espace public, l'information est diffusée uniquement auprès de quelques personnes. En plus, ces personnes-là sont clairement identifiées et identifiables même à postériori. Ce que tu dis pour l'instant, à ce moment, tu ouvres le champ de tous les possibles. Et il n'y aura pas que ce problème-là qui se posera. Il y en aura mille autres et dont celui-ci.

M André Fidelin :
Oui, Pierre-François.

M Pierre-François Bonneau :
Personnellement je rejoins la position de Claude Drouglazet parce que par culture, par conviction, je suis personnellement extrêmement chatouilleux sur les questions des libertés publiques et individuelles. Il y a un 2e point, c'est le coût qui est un coût non négligeable. Je me suis renseigné auprès de différentes études qui pouvaient se faire, en gros, aujourd'hui, une étude préalable, c'est aux alentours de 80 000 €, le coût par caméra, c'est aux alentours de 20 000 €, le coût par agent de

surveillance, c'est 28 000 €, sachant qu'il faut entre 3 et 5 agents de surveillance pour faire une surveillance H24.
C'est une enquête qui a été faite par Laurent Micelli qui est directeur de recherche au CNRS. Dans 80 % des cas, entre les études préalables et la réalité de ce que ça a coûté réellement pour les villes, il y a toujours eu des distorsions qui allaient vers le haut. Maintenant, je me dis que compte tenu aussi de l'efficacité des images qui comptent pour 1 à 3 % de la résolution effective des enquêtes, je pense que ce serait peut-être plus intéressant d'étudier des pistes alternatives notamment lorsque l'on parle des bords à quai. Pourquoi ne pas avoir des agents de sécurité embauchés sur les jours où c'est sensible ? Le vendredi soir, le samedi soir, par exemple. Au final, ça nous couterait nettement moins cher que les caméras de bord à quai. Et ça garantirait un certain nombre de libertés publiques.

M André Fidelin :
Il n'est pas question qu'il y ait de la surveillance en permanence, ce n'est pas ça. Après, il y aura une étude. A partir de l'étude, on verra quel dispositif on mettra en place dans le cadre de ce système de vidéo-protection. Il n'est pas question d'aller mettre des gens derrière des caméras H24. Ce n'est pas possible. On est là sur des situations quand il y a un problème, c'est tout.
Je rappelle que les pompiers sont très favorables à ce dispositif de vidéo protection. La police l'est également. Je rappelle que Quimper a installé un système, Morlaix également. Aujourd'hui, dans la plupart des villes, ça se développe de plus en plus parce qu'au-delà de l'atteinte à la vie privée, c'est vrai que l'on peut aussi le comprendre, mais je crois que ce qui est important aussi, c'est la protection des biens et des personnes.
Tout à l'heure on disait l'émotion, il fallait prendre de la hauteur. Mais pour la famille, c'est important de connaître les circonstances d'un évènement de savoir comment il s'est passé. Si les familles veulent faire leur deuil, je crois que c'est important de connaître ces circonstances, et je me mets à la place de ces familles. C'est peut-être une parenthèse mais c'est quand même très important. Là on est bien sur un domaine de protection. Là encore, en ce qui concerne le secteur de l'avant-port concernant le port de plaisance, notre volonté est aussi de mettre des caméras pour protéger les biens et protéger les personnes sur ce secteur. Après, il faudra identifier les endroits stratégiques avec la police et les pompiers et ce bureau d'étude qui sera missionné pour voir à quel endroit on met les caméras. Véritablement on est bien dans un système de protection et non pas de surveillance systématique comme vous aviez l'intention de le faire croire. Ce n'est pas le but.

Mme Maguy Baqué :
Il faut bien être conscient que le commissariat de police n'enregistrera pas les images. Ce sera ici au niveau de la mairie. Au niveau de la police, ce sera seulement virtuel. C'est-à-dire que s'il y a un évènement qui se passe, ils pourront peut-être intervenir assez rapidement sur le site.

M André Fidelin :
Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Claude, je crois que tu as dit l'essentiel.

M Claude Drouglazet :
Marianne a parlé d'obsession sécuritaire. Effectivement, pour ceux qui vivent autour du port, on voit bien que la Chambre de commerce est dans cette logique-là. On met des grilles partout, on empêche les gens de passer sur le slipway alors qu'avant c'était ouvert. Sur le quai des Seychelles, on occupe même le domaine public maritime sans autorisation sans rien en barrant le passage aux piétons alors que les habitants du Passage avaient leurs habitudes. A ma connaissance, il n'y a jamais eu d'accident de visiteurs sur le port. Je dis bien à ma connaissance. D'ailleurs, je remarque qu'un chef d'entreprise, important sur Concarneau avait dit qu'il ne fallait pas faire comme à Lorient, il faut laisser une certaine

ouverture sur le port. S'agissant de la circulation routière autour du port, effectivement, c'est un facteur de danger. Mais là aussi, les concarnois ont des habitudes. Je vous signale qu'il y a eu une étude il y a 25 ans faite par le DDE de l'époque, sur le transfert de la circulation du port sur le haut du pont du Moros, la conclusion avait été qu'il aurait fallu doubler le pont du Moros. C'est ce qu'il faut savoir. Je veux bien qu'on aille vers les investissements faramineux pour cela mais, c'est vrai que les gens qui sont sur le port sont sous leur propre responsabilité il ne faut pas tomber dans cette obsession sécuritaire sachant que oui, il y a des accidents, oui dans toute activité humaine, il y a de accidents, c'est comme ça. Ça se passe comme ça dans les ports. A Douarnenez, il y a un port aussi qui n'est pas complètement fermé non plus, ça fait aussi de la culture des gens de Concarneau. Les touristes qui viennent chez nous savent que quand on se balade au bord d'un quai, il faut faire attention.

M André Fidelin :
Donc, ce soir, il s'agit de voter le principe d'une vidéo-protection. Ensuite, je le répète, il faudra établir un cahier des charges et que les principes des conditions de ce système de vidéo-protection soient retenus et partagés. Je le soumets au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Inaudible…

M André Fidelin :
Je crois qu'on a fait le tour.
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 24 voix POUR, 3 CONTRE (Mme DUIGOU) (Mme JAN, M DROUGLAZET) 5 ABSTENTIONS (M ROBIN) (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU).

Après relecture du PV, M Pierre-François Bonneau nous signale qu'il avait voté contre cette délibération.

C'est bon ?
Bien, merci à vous tous.

Ensuite, nous allons revenir, si vous le voulez bien sur les trois premiers points puisque notre ami Bruno est arrivé. Il s'agit des conventions de financement entre la ville de Concarneau et le Tennis club, le règlement intérieur concernant l'utilisation des équipements et ensuite Bruno interviendra sur les recommandations de la CRC concernant le dernier contrôle. Je te laisse la parole Bruno.

3	Sport – nautisme : Convention de financement entre la ville de Concarneau et le Tennis Club de Concarneau

M Bruno Quillivic :
Merci M le Maire.
L'inauguration du nouveau complexe tennistique à Kerambreton a eu lieu en octobre dernier.
Ce projet lancé en 2012 a conduit à l'élaboration de cette convention.
Le retard pris par l'arrêt du chantier a conduit le club à apporter des modifications au projet initial de ce complexe.

Pour ce nouvel équipement la ville de Concarneau et le Tennis Club de Concarneau ont finalisé une convention de financement dont les principales modifications concernent :

- La modification de la dénomination des équipements ;
- La modification de l'engagement financier du club pour prendre en compte les avenants réalisés à sa demande et la subvention plus importante de la fédération ;
- La modification des dates de versements de la participation du club.

Vu l'avis favorable de la commission Sport et Nautisme en date du 4 décembre 2018.

Il est proposé au conseil municipal :
- de valider la convention de financement ci-jointe,
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

M André Fidelin :
Merci. Est-ce que vous avez des observations ? Claude ?

M Claude Drouglazet :
Au départ on avait émis des réserves sur le projet de tennis à Kerambreton. J'avais eu l'occasion de m'exprimer assez longuement là-dessus. Aujourd'hui, c'est réalisé. Nous allons voter cette convention. On ne veut pas laisser croire à un seul tennisman qu'on est contre le tennis à Concarneau. On n'était pas d'accord sur le projet au départ, j'ai lu les deux conventions qui nous sont proposées. Ce qui nous paraît le plus important c'est qu'effectivement c'est un espace qui reste ouvert à tous. Il n'est pas uniquement affecté à l'association du tennis club. Ça me paraît le plus important.

M André Fidelin :
Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 31 voix POUR, M A Le Bras s'étant absenté au moment du vote.

4	Sports nautisme : Convention de mise à disposition et d'utilisation d'équipements sportifs entre la ville de Concarneau et le Tennis Club de Concarneau

M Bruno Quillivic :
De la même manière, nous avions signé une convention de mise à disposition et d'utilisation des équipements sportifs entre la ville et le tennis-club, il y a lieu suite aux modifications de revoir cette convention.

Pour ce nouvel équipement la ville de Concarneau et le Tennis Club de Concarneau ont finalisé une convention de mise à disposition et d'utilisation dont les principales modifications concernent :

- la modification de la dénomination des équipements,
- la modification de l'article 5 sur l'entretien pris en charge par le club,
- la modification de l'article 7 sur la tarification des prestations pour le Tennis club.

et dont les objectifs sont :

- la promotion et le développement de la pratique du Tennis et du padel à Concarneau ;
- l'accroissement et l'amélioration de la contribution de l'association à l'animation de la ville par la recherche d'une plus grande ouverture sur l'extérieur ;
- le maintien du « tennis loisir »et du « padel loisir »en direction des personnes qui souhaitent pratiquer sans être adhérente de l'association ;
- l'accès au plus grand nombre de jeunes en pratiquant une politique tarifaire adaptée.

Vu l'avis favorable de la commission sport et nautisme en date du 4 décembre 2018.

Il est proposé au conseil municipal :

- de valider la convention de mise à disposition et d'utilisation d'équipements sportifs,
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

Je tiens juste à souligner, parce que ça avait été un sujet à l'époque où nous avons construit le stade de tennis, on le voit aujourd'hui, les tarifs qui sont pratiqués, sont fortement attractifs puisqu'on a l'adhésion à l'année pour bénéficier de toutes les installations à 150 € par an, ce qui est vraiment bas pour une structure tennistique.

M André Fidelin :
Merci Bruno. Est-ce qu'il y a des interventions ?
Claude ?

M Claude Drouglazet :
Puisque Bruno nous parle d'argent, je voulais juste signaler qu'au départ le projet de tennis était à 2 millions d'euros et on nous le signale à 2,6 millions d'euros. C'était juste une observation.

M Bruno Quillivic :
Il y a des raisons très claires. Le problème, c'est effectivement le retard pris par le chantier puis les contraintes en matière de terrassement qui se sont produites, ce qui a entraîné environ 300 000 euros de dépenses complémentaires à cause des recours qui ont été rejetés. Et nous avons eu environ 200 000 € d'avenants qui ont été passés et certains ont été pris en charge par le tennis club et d'autres

à la charge de la ville. Ça reste quand même une opération visiblement intéressante puisque sur 2,6 millions d'euros de travaux, la participation de la ville c'est 1 042 427 euros et je rappelle qu'on récupère la TVA en plus, ce qui fait qu'on est à plus de 50 % de financement de subventions et de participation du club, ce qui est un des rares équipements municipaux qui bénéficiera de participation à l'achat de la structure.

M André Fidelin :
Merci Bruno. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Nicole.

Mme Nicole Ziegler :
Ce n'est pas grand-chose. Je voulais le dire quand même parce que je l'ai dit en commission sports. Dans une telle convention, on aurait pu s'abstenir de noter qu'il y a un espace accueil et bar. Je sais que c'est un symbole, je ne suis pas complètement stupide, je sais que dans les installations sportives, parfois il y a le pot de l'amitié, etc. Mais quand même, il faut toujours ne rien lâcher sur la consommation excessive d'alcool, même dans les installations sportives.

Inaudible…

Mme Nicole Ziegler :
Non, non on ne va pas se voiler la face, il y en a dans les installations sportives. On est dans le symbole, je l'entends bien. C'est toute une politique publique qui doit être mise en place à Concarneau. On l'a tout à l'heure évoqué à mi mot. Les problèmes d'alcool amènent des….
Il ne faut pas se voiler la face. Les problèmes d'alcool engendrent des problèmes à Concarneau. Je le dis mais sans en faire un pataquès, je pense qu'on aurait pu évier de mettre le mot bar.

M André Fidelin :
Vous stigmatisez parce que dans un bar on peut boire du jus de fruits et de l'eau. Ce n'est pas un problème. Il n'y a pas que de l'alcool, heureusement.

M François Besombes :
Du coup tu auras créé une publicité maximale autour de ce mot-là.

M André Fidelin :
Eh bien oui. C'est sûr, ça a un effet contraire justement.

M Bruno Quillivic :
Juste pour préciser pour que Mme Ziegler ne parle pas pour rien quand même en commission. Nous avons retenu sa remarque à l'article 7.4 sur le contrôle par la ville pour la tarification. On a quand même accepté certaines choses. Mais effectivement, on a maintenu cette terminologie, qui nous, ne nous posait pas de problème.

Mme Nicole Ziegler :
Je tenais à m'excuser de ne pas avoir participé à la dernière commission sports. J'ai zappé l'invitation. Je ne sais pas si je l'ai eue, je vérifierais.

M Bruno Quillivic :
Ça arrive, j'avais zappé qu'on avait conseil municipal aujourd'hui.

M André Fidelin :
C'est encore pire.

M Bruno Quillivic :
Vous me permettrez, M le Président, de remercier.

M André Fidelin :
C'est le Maire.

M Bruno Quillivic :
…De remercier ma belle-famille qui a gardé les enfants. Merci beaucoup.

M André Fidelin :
On peut passer au vote ?
Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Conseil municipal du 30 janvier 2019

5	Direction générale des services : Point sur les recommandations de la Chambre régionale des comptes suite au dernier contrôle

M Bruno Quillivic :
Par courrier en date du 11 décembre 2018, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) nous sollicite pour connaître les actions entreprises à la suite des recommandations présentées lors du dernier rapport.

L'article L243-9 du code des juridictions financières dispose que dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité présente dans un rapport devant cette même assemblée les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la CRC. Ce rapport avec les pièces justificatives appropriées est communiqué à la CRC.

Dans le rapport présenté en conseil municipal le 1er mars 2018, la CRC formulait **cinq recommandations** pour lesquelles les suites à donner ont été les suivantes :

RECOMMANDATION N° 1.
ACTUALISER LES DISPOSITIONS DU CONTRAT DE CONCESSION (page 10 du rapport)
Suite à cette recommandation la ville a sollicité auprès du Syndicat mixte l'actualisation du contrat de concession. Le 6 juin 2018, une réunion a été organisée en présence de représentants du Syndicat mixte, de la Région et de la ville afin d'examiner les différentes mises à jour à effectuer. Suite à un courrier du Syndicat mixte, une nouvelle réunion technique a eu lieu le 20 décembre 2018. Une autre réunion doit avoir lieu pour finaliser l'actualisation du contrat de concession. (PJ :copie des courriers)

RECOMMANDATION N° 2.
INTRODUIRE UN TARIF POUR LES NAVIRES A PASSAGERS. (page 16 du rapport)
Lors de sa séance du 14 décembre 2017, le conseil municipal a modifié les tarifs 2018 du port de plaisance. Prenant en compte la recommandation, un tarif pour le transport de passagers a été créé (PJ : copie délibération tarifs).

RECOMMANDATION N° 3.
RENSEIGNER CORRECTEMENT L'ANNEXE C1.1 DU COMPTE ADMINISTRATIF RELATIVE AUX EFFECTIFS BUDGETAIRES ET AUX EFFECTIFS REELS. (page 26 du rapport)
Cette annexe a fait l'objet d'une mise à jour au CA 2017 (PJ : Copie annexe C1.1)

RECOMMANDATION N° 4.
PROCEDER A LA CORRECTE TENUE DES COMPTES 70601 - 6358-651. (page 27 du rapport)
Les régularisations de comptes ont été effectuées par le service des finances

RECOMMANDATION N° 5.
PROCEDER AUX FUTURS RECRUTEMENTS DANS LE RESPECT DES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX SPIC. (page 36 du rapport)
En 2018, les emplois saisonniers embauchés au port de plaisance ont tous bénéficié d'un contrat de droit privé. Toute nouvelle embauche respectera cette disposition. Concernant les agents actuellement

en poste au port de plaisance, une étude est en cours pour comparer les dispositions entre le droit public et le droit privé.

Effectivement, c'est une interrogation que nous avons pour l'avenir, c'est-à-dire que si nous avons dans le même service des agents de droit public et des agents de droit privé avec des conditions salariales différentes, au niveau du fonctionnement, ça peut créer des difficultés. On est en train de regarder ça.

Les pièces annexes sont jointes au présent rapport.

S'agissant d'une information, il n'y a pas de vote.

Dont acte

M André Fidelin :
Merci Bruno. Est-ce qu'il y a des observations ? Claude.

M Claude Drouglazet :
J'ai envie de dire quand même, quel pataquès ! Le syndicat mixte, la CCI, la Régie du port de plaisance, la mise en place d'un SPIC, je voudrais connaître la position de la ville concernant la cession de la concession du port de plaisance au syndicat mixte, et dans quel délai et si les discussions qui se passent aujourd'hui se passent bien.

M André Fidelin :
Il y a d'autres interventions ? Peut-être que Nicole peut répondre.

Mme Nicole Ziegler :
Je me félicite que le syndicat mixte ait été créé, qu'il soit présent à Concarneau. On en voit déjà les premières retombées, si j'ose dire. La venue de François Gabart a été faite grâce au travail des élus du syndicat mixte, dont M le Maire parce qu'il fait partie du bureau, et des services du syndicat mixte. L'étude sur l'amélioration de la criée est en cours. C'est bien parti. On a une réunion la semaine prochaine, me semble-t-il M le Maire. C'est en cours. L'affirmation de la présence du syndicat mixte à Concarneau doit pouvoir permettre à ce syndicat de développer le port. Je vous rappelle quand même qu'on ne considère plus un port comme autrefois, c'est-à-dire que ce n'est plus un parking à bateaux. On parle maintenant de gestion intégrée des ports. C'est-à-dire que quand on parle des ports, on parle bien sûr de mouillages, de pontons, d'escales, mais aussi de tourisme, d'économie, je vois l'adjoint à l'urbanisme, et on parle même d'urbanisme portuaire. Tout cela fait que ce sont des domaines complètement intégrés. On en a souvent parlé avec M le Maire, il faut travailler au niveau de la baie de Concarneau. Maintenant on parle même de bassin de navigation. C'est bien plus large. Tout cela fait que je pense que le port de Concarneau, parmi tous les ports de plaisance et de pêche de Cornouaille, va se développer. Je dois dire que si je peux être inquiète pour le port de pêche de Concarneau, ce n'est pas à cause du syndicat mixte, c'est à cause du Brexit. Demain, un Brexit dur veut dire que potentiellement les bateaux de pêche de Cornouaille ne pourront plus aller pêcher dans les eaux territoriales anglaises. Et c'est potentiellement 50 % d'activité des bateaux qui seront en perdition. Je me félicite au contraire que le syndicat mixte ait été créé. Je me rappelle même, j'aurai dû le prendre, ce que tu m'as écrit un jour pour me dire qu'il fallait que les élus participent et soient ensemble pour parler des ports, donc c'est le cas actuellement, les élus participent avec les professionnels. Donc je me félicite de tout cela.

M André Fidelin :
Merci Nicole.
C'est bien. C'est très bien. Ce n'est pas souvent, nous ça nous arrange. Peut-être qu'on va généraliser un peu plus.

M Claude Drouglazet :
M le Maire, vous n'êtes pas spectateur de l'affaire, vous êtes acteur.

M André Fidelin :
Bruno.

M Bruno Quillivic :
Oui. Déjà, juste une contrevérité dans vos propos. Je rappelle que malheureusement suite au déclin de la pêche, nous n'avons plus de bateaux de Concarneau pêchant dans les eaux britanniques. Les bateaux ne seront pas concernés, par contre le secteur du mareyage par ricochet, est potentiellement concerné. C'est vrai que le syndicat mixte pour la pêche, je n'ai aucune remarque. Je trouve que c'est normal et ça induit un fonctionnement qui est plus serein. J'étais beaucoup plus sceptique en matière de plaisance. Et les quelques éléments que j'en ai vus aujourd'hui m'amènent à garder cette position-là. Sur la situation, quand on a demandé l'actualisation du contrat de concession, le syndicat mixte nous a indiqué qu'ils étaient favorables à actualiser, sous réserve qu'on arrête notre durée de concession au 1er janvier 2020 au lieu du 1er janvier 2026. Après mûre réflexion au sein de l'équipe municipale, dans la mesure où le projet de développement de la plaisance n'était pas finalisé au niveau du syndicat mixte, et compte tenu de l'incertitude sur la tarification pour les usagers plaisance, il nous a semblé que c'était un peu trop tôt pour envisager un éventuel transfert de la partie plaisance au syndicat mixte. Nous avons fait part de cette situation au syndicat mixte et il a réagi en nous indiquant que puisque c'était comme ça, on récupèrerait le ponton de la porte au vin qui, pour nous, représente une perte de recettes de 50 000 €. C'est vrai qu'en terme de relation je ne peux pas dire que les relations soient cordiales, si c'est la question que tu me poses. Nous participons aux réunions, nous votons beaucoup de délibérations du syndicat mixte et c'est vrai que dans la question de rapports, pour l'instant il y a un petit froid entre nous.
Quand on parle de la gestion intégrée des zones portuaires, il va falloir m'expliquer Mme Ziegler, vous récupérez le ponton de la porte au vin, pour l'instant vous n'avez pas récupéré les pontons de la CCI comme vous espériez le faire. Résultat des courses, le ponton de la porte au vin au niveau des clients du ponton, ils sont obligés de s'adresser à Pont-l'Abbé pour avoir des éléments sur leur partie contractuelle. Et au niveau du personnel pour nettoyer le ponton et pour assurer la question des astreintes, aujourd'hui il n'y a personne au niveau du syndicat mixte en mesure de gérer cet espace.
Donc en matière de gestion de la plaisance, je l'avais dit en comité syndical, je pense que c'est une décision qui est à mon sens très précipitée, vraiment trop précipitée. J'espère que dans nos futures relations, comme on va avoir à actualiser nos zones de Kersaux et les zones des Sables-Blancs, vous pourrez aussi peut-être vous appuyer sur notre expertise en matière de plaisance et de ne pas prendre de décision trop rapide ou un petit peu précipitée. Voilà ce que je voulais dire par rapport à ça.

M André Fidelin :
Sur ce dossier, on aura l'occasion d'y revenir bien évidemment puisqu'il est prévu que le contrat de concession soit conclu pour le mois de juin. Il devrait être présenté aux différentes instances au mois de juin ainsi qu'au conseil municipal de la fin juin. On y reviendra évidemment. Là il s'agit évidemment de la CRC. C'est un point sur les recommandations. Il n'y a pas de vote. Voilà ce dont il s'agit.

Ensuite, les points suivants, ce sont deux points qui concernent le foncier. Je laisse la parole à Marc Bigot sur une enquête publique de déclassement et une vente à un particulier. Marc je te laisse la parole.

6	Foncier : Enquête publique de déclassement – Rue Monet, rue du Minven et chemin de Kerlean – Rapports et conclusions de la commissaire enquêtrice

M Marc Bigot :
Merci M le Maire. C'est une question que nous avons déjà vue, non pas lors du dernier conseil mais de l'avant-dernier.

Le conseil municipal est appelé à procéder à l'examen du rapport et des conclusions dressés par Madame Karine Fauconier, Commissaire-enquêtrice chargée de l'enquête publique de déclassement qui s'est déroulée du 27 décembre 2018 au 11 janvier 2019 en Mairie de Concarneau, et d'approuver les conclusions rendues.

L'objet de cette enquête, ouverte par la délibération du conseil municipal du 15 novembre 2018 est le projet de déclassement de parcelles situées rue Monet, rue du Minven et chemin de Kerlean en vue de leur cession aux riverains demandeurs :

1) Rue Monet
La commune est propriétaire d'une parcelle de 224 m² (cadastrée section CD numéro 334). Monsieur et Madame Jean-Pierre MAETINI souhaitent l'acquérir pour l'intégrer à leur terrain voisin, sur lequel ils ont un projet de construction d'une maison individuelle (cadastrée section CD numéro 335).
Monsieur et Madame Jean-Pierre MAETINI souhaitent acquérir cet espace, une fois déclassé, au prix proposé et convenu entre eux et la commune de Concarneau (70€/m²).

2) Rue du Minven
Madame Marie-Aude LEHAGRE souhaite acquérir la parcelle communale située à côté de sa propriété située 8 rue du Minven (cadastrée section BM numéro 136).
Cette acquisition permettra à terme d'agrandir un jardin exigu.
D'une surface de 106 m², ce déclassement, s'il est prononcé, permettra la vente à Madame Marie-Aude LEHAGRE au prix proposé et convenu entre elle et la commune de Concarneau (65€/m²).

3) Chemin de Kerlean
Monsieur et Madame Pascal PARMENTIER, propriétaires du 12 chemin de Kerlean souhaitent acquérir cet espace, une fois déclassé, intégré de fait dans leur propriété depuis plusieurs décennies.
La propriété est actuellement en vente. Tous les acquéreurs potentiels ont été informés de la présente enquête en cours. La vente pourra être réalisée avec les acquéreurs en fonction du calendrier, au prix proposé et convenu entre les propriétaires et la commune de Concarneau (75€/m²).
Cette parcelle représente une surface d'environ 100 m² à confirmer par un géomètre.

Aucune observation n'a été portée au registre et aucune lettre ou courriel n'a été versé au registre d'enquête.

La commissaire enquêtrice émet un avis favorable au projet de déclassement en vue de leur cession de ces trois parcelles sises rue Monet, rue du Minven et chemin de Kerlean.

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 16 janvier 2019,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter ce rapport et ces conclusions ;
- d'approuver le déclassement des parcelles sises rue Monet, rue du Minven et chemin de Kerlean ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tous actes ou documents à intervenir dans le cadre de ce déclassement et de ces cessions (vente au prix fixé par Les Domaines, et tous frais divers liés à cette vente (acte administratif, publicité foncière…) s'ajoutent au prix de vente et seront à la charge des acquéreurs).

M André Fidelin :
Merci Marc. Vous avez des observations ? Non ? Nous passons au vote.

Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

7	Urbanisme – foncier : Vente à un particulier – 24 rue Yves Trichard – Quartier de Rouz Plein

M Marc Bigot :
Monsieur et Madame LE CORRE, propriétaires d'une habitation dans le quartier de Rouz Plein à Croissant Bouillet souhaitent acquérir deux parcelles communales contiguës à leur propriété. Il s'agit d'espaces cadastrés section ZX numéros 305 et 306 d'une surface respective de 181 m² et 19 m².

Ce terrain libre de toute occupation, est situé dans le domaine privé de la commune, n'étant pas affecté à un service public ou à l'usage direct du public. Monsieur et Madame LE CORRE entretiennent cet espace depuis plusieurs années. Les voisins immédiats ont également été contactés et ont renoncé à l'achat d'une partie de l'espace. La ville propose dès lors à Monsieur et Madame LE CORRE d'acquérir l'intégralité d'une des parcelles.

La vente, si elle est décidée, se fera aux conditions suivantes, proposées et acceptées par Monsieur et Madame LE CORRE :

- vente au prix de 35 € le mètre carré de ces parcelles cadastrées Section ZX numéros 305 et 306 (prix Domaines).
- Les frais divers liés à cette vente (acte administratif et publicité foncière) s'ajouteront au prix de vente et seront à la charge des acquéreurs.

C'est un délaissé qui résulte du remembrement dans le secteur. C'est un accès à des champs situés entre deux anciens bâtiments de ferme. On le voit à l'écran d'ailleurs. Depuis le remembrement, cette surface demeurait. Bien évidemment, le propriétaire M Le Corre l'entretenait, on doit le remercier et il a souhaité en faire l'acquisition.

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 16 janvier 2019,

Il est proposé au conseil :

- d'approuver la vente aux conditions énoncées,
- d'autoriser le Maire à signer tous actes ou documents à intervenir dans le cadre de celle-ci.

M André Fidelin :
Merci Marc. Est-ce que vous avez des observations ?

Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 32 voix POUR.

Nous allons passer à une série de dossiers de finance. Le premier sujet concerne l'attribution des subventions aux associations. Alain.

8	Finances : Attribution des subventions aux associations

M Alain Nicolas :
Après examen des dossiers, les commissions municipales ont proposé une attribution de subventions aux associations.

Le montant total des subventions 2019 versées aux associations sans convention est proposé à la somme de :

- Pour les subventions de fonctionnement : 325 244 € contre 320 256 € en 2018, soit une augmentation de 1,6 % (+4 988 €).
- Pour les subventions exceptionnelles : 142 100 € en 2019 contre 127 162 € en 2018, soit une augmentation de 11,7 % (14 938 €).

Toutes contributions confondues, la ville participera en 2019 à hauteur de 868 244 € contre 856 256 € soit une progression de +1,4 % (+11 988 €) en fonctionnement courant.

(Ci-joint le document de présentation des subventions 2019)

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 22 janvier 2019, sauf la commission nautisme, je tenais à le dire.

Il est proposé au conseil municipal :

- De valider les montants des subventions versées aux associations pour 2019.

M André Fidelin :
Merci Alain. Chaque commission a eu connaissance de l'attribution de ces commissions par secteur. La commission finances s'est réunie le 22 janvier a aussi confirmé cette proposition de subventions.
Vous avez des observations ?
Claude.

M Claude Drouglazet :
Simplement, j'aimerai que vous nous disiez comment s'est passée la fête sur les chalets de Noël parce qu'on a fait un effort particulier en terme de subventions cette année. Quel est le bilan que vous tirez de l'activité pendant Noël sur ces chalets.
Autrement, je m'étais interrogé aussi sur le pourquoi des baisses de subventions sur l'ensemble des chorales.
Là c'est plus une observation. J'ai vu en commission des finances que les 30 000 € pour l'aide à la création avaient du mal à passer auprès de notre ami, mais bon. La commission des finances a voté. A ce sujet-là d'ailleurs, je parle sous le contrôle d'Antony, et tu pourras peut-être en parler. Ou tu veux en parler peut-être, sur la façon dont s'est passée la commission des finances l'autre jour ?

M Antony Le Bras :
Là-dessus, je regrette et ce n'est pas la première fois, que la commission des finances qui est censée entériner des décisions financières faites par les autres commissions, se soit réunie encore une fois, avant que la commission sport ne se réunisse. On est amené à prendre des décisions sans avoir les informations nécessaires. Alain Nicolas le regrette, ce n'est pas la première fois, ce n'est pas un bon

fonctionnement, ce n'est pas un fonctionnement sain de l'institution et ça devient extrêmement lassant. On a beau le dire, rien ne change. Je le regrette et Claude le regrette aussi.

M André Fidelin :
Sur le marché de Noël, François tu peux dire un petit mot.

M François Besombes :
Je suis beaucoup plus à l'aise que l'année précédente. Le premier bilan que je fais c'est d'abord que nous avons une union des commerçants qui est volontaire et professionnelle. Après une première année compliquée, ils ont au contraire continué à accélérer. Ils ont retrouvé un écho favorable de la part de la ville parce que potentiellement on y croyait. En terme d'attractivité, les journées où il n'a pas plu, ça a été particulièrement attractif. Nous n'avons pas été particulièrement gâtés tout au long de l'évènement par la météo. Les retours que les commerçants sédentaires peuvent avoir, parce que si on soutient un évènement hivernal en matière d'animation commerciale, c'est parce qu'on a une politique de soutien envers le commerce du centre-ville. L'objectif au bout est bien là. Les retours que l'on peut avoir des commerçants vers l'union des commerçants, c'est qu'ils ont connu une activité commerciale durant le village de Noël qui était favorable. L'attractivité de Concarneau pendant une période qui n'est pas forcément attractive, c'est vrai que la période hivernale n'est pas une bonne période pour Concarneau. En terme d'images aussi, il faut aussi montrer ça, c'est vrai que c'était valorisant. Pour toutes les familles concarnoises c'était un rendez-vous qui était convivial, simple, facile d'accès et nous avons vu aussi beaucoup d'associations concarnoises ou de proximité de Concarneau qui se sont jointes à l'évènement. Au bout du compte, ce que l'on peut dire, c'est que ça a fédéré beaucoup d'énergie. Et cela on peut en être particulièrement satisfaits. Pourquoi on vote cette augmentation ? C'est que la demande de 10 000 €, on la faisait dans un 2e temps, là il y a une volonté de la ville de dire, on y va franco parce qu'il y a confiance et il faut même accélérer le phénomène. Financièrement, l'équilibre est là alors que l'année précédente, il y avait un problème de déséquilibre que l'on a dû combler.

M André Fidelin :
Merci François. Sur les chorales, Laëtitia, peut-être ?

Mme Laëtitia Boidin :
Nous avons un budget qui est stable pour les subventions de fonctionnement, pour les subventions exceptionnelles, qui est le fond d'aide à la création, vous avez vu qu'il a augmenté de 15 000 €. Et on a toujours cet appel à projet et on a des subventions exceptionnelles qui ont augmenté. Les subventions de fonctionnement sont stables, on a des nouvelles associations qui font des demandes, là nous avons eu une nouvelle chorale, c'est la 5e chorale, ce qui a été décidé en commission culture et qui a été validé par la commission finances c'était de diviser le budget « chorale » par 5. Cette chorale a fait ses preuves. Il s'agit des Zingarelles, vous la connaissez tous. Le but n'est pas de multiplier les activités. On ne peut pas donner les mêmes subventions malheureusement à tout le monde. On a un budget qui est stable. Là le but était de partager la subvention chorale entre ces 5 chorales.

M André Fidelin :
Très bien, merci Laëtitia. Concernant l'intervention d'Antony, je suis tout à fait d'accord avec lui et avec Alain Nicolas, nous avons fait le constat de cette anomalie de dysfonctionnement que je regrette. J'ai bien évidemment donné les instructions pour que ça ne se répète plus. Il faut absolument que les commissions aient lieu précédemment à la commission finances. C'est dans l'ordre des choses. Dorénavant, ça ne doit plus se répéter. N'est-ce pas Alain !

M Alain Nicolas :
C'est la commission nautisme qui s'est déroulée deux jours après la commission finances et ça ce n'est pas acceptable.

M André Fidelin :
C'est encore Bruno qui avait raté la réunion ?

M Bruno Quillivic :
Non, non. Pas à chaque fois quand même. C'est vrai qu'il faut que l'adjoint aux sports puisse avoir le temps d'examiner les choses. Je rappelle que ma commission était le mercredi, et je n'ai reçu les dossiers de demandes de subvention que le vendredi. Et sur le positionnement des commissions, malheureusement, c'est souvent un problème d'agenda, parce qu'au vu du nombre de commissions municipales existant à la ville de Concarneau, plus celles de l'intercommunalité, qui se posent, il y a un vrai problème de fixation des dates de réunions surtout à certaines périodes, comme l'approche des conseils municipaux. Je prends note et on fera le nécessaire pour que l'année prochaine ça ne se renouvelle pas.

M André Fidelin :
Bien vu Bruno. En conclusion pour dire que les subventions de fonctionnement augmentent de 1,6 et les subventions exceptionnelles de 11,7. Ce qui veut dire que malgré des contraintes financières, nous avons tout le respect de toutes les associations concarnoises et qu'au titre des subventions, d'une manière générale, on ne diminue pas les subventions aux associations, au contraire. Pierre-François, vous vouliez dire quelque chose ?

M Pierre-François Bonneau :
Je vais juste revenir sur ce que disait Antony et qui va dans le sens de M Nicolas. Ce serait bien qu'avant les commissions où on va discuter de finances, que les membres de la commission disposent en amont de la commission, des projets de budgets et qu'on ne le découvre pas le jour où la commission a lieu.

M Alain Nicolas :
La commission des finances a toujours lieu à la même date. C'est le mardi de la semaine précédant le conseil municipal. C'est à toutes les autres commissions de s'aligner sur cette date-là. Tous les documents reviennent au directeur financier et me reviennent également ainsi qu'aux membres de la commission.

M André Fidelin :
Très bien, nous pouvons passer au vote ? Pardon, Marianne.

Mme Marianne Jan :
La subvention qui est votée à La Rue Béole, qui est en augmentation de 7 000 €, alors qu'il y avait déjà une subvention de 33 000 €, ça fait 40 000 €, d'après ce qu'on avait vu en commission, elle est en difficulté financière il faudrait voir peut-être le fonctionnement. Je ne sais pas comment résoudre ce problème par rapport à cette crèche.

M André Fidelin :
Oui, Marianne, merci. Peut-être Éric ?

M Éric Malléjacq :
Effectivement, on avait déjà évoqué plusieurs fois, à la fois en commission, et même ici en conseil municipal, la situation de la crèche « A La Rue Béole » qui est difficile, tout le monde le sait. Tout le monde en connaît aussi les raisons. Ce sont des raisons qui sont anciennes et qui ne sont pas liées à des mauvaises gestions. Toutes les réunions que j'ai pu avoir avec la CAF en particulier et le contrôle de gestion de la CAF indiquent que les efforts de gestion qui sont faits au niveau de l'association, sont très bons. Par ailleurs, elle a été accompagnée ces dernières années par la volonté de la CAF, justement pour cette gestion, ils sont arrivés aux objectifs qui ont été fixés par la CAF dans ce domaine de l'amélioration de leur gestion. Je rappelle aussi qu'ils ont des ratios d'occupation qui sont très bons et qui leur permet d'obtenir une prestation de service de la CAF maximale. Ils ont également un taux de facturation qui est optimal. Ils ont maîtrisé leurs coûts de fonctionnement de manière drastique et d'autre part, les actions qui sont menées par les parents de l'association leur permet aussi d'apporter des fonds. Tout cela pour dire que nous avons une gestion qui est faite au cordeau et qui est rigoureuse. Malgré cela, ils subissent effectivement une situation compliquée qui ne date pas d'aujourd'hui. Elle date déjà depuis plusieurs années. Il y a plusieurs causes. Il y a bien évidemment des phénomènes qui leurs sont totalement étrangers. Il y a eu par exemple il y a quelques années une modification de la convention collective qui a fait que leur masse salariale avait augmenté. Certains partenaires aussi ont revu à la baisse leur participation, en particulier le conseil départemental. Ils ont subi comme beaucoup d'associations la baisse des contrats aidés. Tout cela a contribué à fragiliser leurs finances. Ça a conduit aussi la ville qui participe au financement de l'association à revoir à la hausse sa contribution justement pour les aider dans cette mauvaise situation. D'autre part, il faut considérer que c'est une association qui a une place importante dans l'accueil des jeunes enfants sur Concarneau. Ils ont 18 places. On a un accueil collectif de 63 en groupant la maison de la petite enfance et la Rue Béole. En gros, ça fait presque 30 % de l'accueil collectif qui est fait sur la Rue Béole et on a aussi le contexte du prochain déménagement qui nous a conduit à augmenter cette subvention, ce qui ne veut pas dire, effectivement que l'association soit tirée d'affaire. C'est la raison pour laquelle aussi, nous avons des contacts avec la CAF qui elle aussi a participé financièrement et a accordé une aide supplémentaire à l'association parce qu'ils savent qu'il y a une gestion qui est serrée et que le contexte est compliqué. Je te rejoins là-dessus, il va falloir que nous discutions à la fois avec l'association et à la fois avec la Rue Béole pour trouver des solutions pour que cette situation s'assainisse progressivement. Pour l'instant, la réponse de la ville à cette problématique, a été l'augmentation de la subvention, justement pour permettre de passer ce cap difficile et permettre aussi de travailler sur des pistes permettant d'améliorer leur situation financière par la suite.

M André Fidelin :
Merci Éric pour ces précisions.

Mme Marianne Jan :
Inaudible, micro non branché…

M Éric Malléjacq :
Il y en a 18. Après ils pourraient étendre jusqu'à 20 parce qu'il y a une tolérance jusqu'à 20. Mais officiellement, c'est un agrément pour 18.

M André Fidelin :
Merci Éric. Il n'y a pas d'autres observations ?
Je propose le vote. Oui, Nicole.

Mme Nicole Ziegler :
Juste quelques mots sur les chorales. J'ai bien entendu les explications de Mme l'adjointe. Il n'empêche que c'est quand même dommage, d'autant plus quand on sait que les chorales concarnoises sont très souvent obligées de se délocaliser dans les communes avoisinantes pour faire leurs concerts. – 26 %, ça fait 200 € de subvention en moins par chorale, ça aurait pu être un peu revu. D'ailleurs, il n'y a pas que les chorales qui doivent se décentraliser. Il y a d'autres associations qui doivent faire des conférences qui doivent aller dans les communes environnantes. Je sais bien que l'on fait partie de CCA mais quand même, c'est un peu dommage.

M André Fidelin :
Très bien. S'il n'y a pas d'autres interventions, je propose le vote.

Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, MM BONNEAU, LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Le point suivant, il s'agit du budget primitif 2019. Je laisse la parole à Alain qui va nous présenter d'une façon synthétique le BP 2019 sur le budget principal tout d'abord.

Conseil municipal du 30 janvier 2019

9	Finances : Budget primitif 2019 – budget principal

M Alain Nicolas :
Le conseil municipal est amené à examiner et à voter le budget principal 2019.

Le budget principal 2019 est présenté en équilibre en section de fonctionnement à un montant de 25 140 771 € en diminution de -2,23 % par rapport au BP 2018 et en section d'investissement à un montant de 6 759 800 € en diminution de -17,08% par rapport au BP 2018.

Vous trouverez ci-joint les maquettes budgétaires du budget principal.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 22 janvier 2019,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'adopter le budget primitif 2019 du budget principal.

Nous avons une vingtaine de slides, j'essaierai de ne pas être trop soporifique. Ce ne sont que des chiffres malheureusement.

Nous commençons par les orientations budgétaires 2019 qui s'articulent autour des objectifs suivants :
- Limiter le recours à l'emprunt afin de retrouver des marges de manœuvre en investissement, ce ne sera pas tout à fait le cas en présentation parce que nous sommes légèrement au-dessus de ce que nous remboursons ;
- Le produit fiscal devrait évoluer au minimum en fonction de la variation physique et nominale des bases d'imposition, les bases d'imposition en TH devraient augmenter de 1%, en taxe foncière de 1,2 et l'État a prévu une revalorisation forfaitaire des bases fiscales à 2,2. Nous l'avons chiffrée à 1,8 mais normalement l'État devrait nous allouer 2,2. C'est-à-dire que les impôts augmenteront de 2,2% ;
- La capacité de désendettement (CDD) ne devra pas dépasser 9 ans à l'issue de la période. A l'exercice précédent nous nous étions fixés une limite de 10. On pense ne pas dépasser les 9. Au BP 2019, je ne l'ai pas écrit mais on ne devrait pas dépasser les 8 pour la CDD. La CDD c'est le rapport entre l'encours de dette, et la CAF brute. Le résultat d'exploitation du remboursement de l'emprunt ;
- Le dernier objectif, c'est optimiser les moyens, préserver les équilibres financiers et mettre en commun les outils avec l'EPCI. Ceci on le retrouvera chaque année.

En attaquant le budget principal, vous savez qu'il y a les budgets SPA et les budgets SPIC. Nous commençons donc par le budget principal qui est le plus important pour nous bien sûr.

Le budget principal 2019 est présenté en équilibre en section de fonctionnement à un montant de 25 140 771 €, on le verra tout à l'heure sur la planche suivante de mémoire, en diminution de -2,23 % par rapport au BP 2018 et en section d'investissement à un montant de 6 759 800 € en diminution de

-17,08 % par rapport à 2018. Ceci, c'est l'effet de fin des gros travaux liés au tennis et au stade de football.
Après neutralisation des dépenses inscrites au BP 2018 au titre de la Transat Concarneau – Saint Barh (101K€) et au BP 2019 pour les dépenses liées au transfert du financement. Précédemment, la ville de Concarneau prenait sa quote-part en provenance du SDIS, dorénavant, c'est CCA qui gère ce transfert. Par voie de conséquence, nous avons également une diminution des charges. Les dépenses de fonctionnement du BP 2019 enregistrent une évolution de 1,5% par rapport au BP 2018 s'expliquant par une forte hausse de l'autofinancement basculé en recette d'investissement. Nous avons amélioré notre autofinancement de 10 %. Ceci va nous permettre d'améliorer le financement des investissements.

Ce qui est important, ce sont les dépenses réelles de fonctionnement. C'est-à-dire les dépenses totales de fonctionnement diminuées des mouvements d'ordre et du virement à la section d'investissement. Le virement à la section d'investissement c'est le résultat de l'exercice, ni plus ni moins, je viens d'en parler, il a augmenté de 10%. Et les mouvements d'ordre se sont les dotations aux amortissements. Ces dépenses réelles de fonctionnement atteignent 21 717 555 €, contre 21 587 845 € en 2018, soit une progression limitée à 0.58% ou 130K€. Les dépenses réelles de fonctionnement n'augmentent donc que de 0.6% sur l'exercice 2019 par rapport au BP 2018.

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de 1.2% à 292 K€ par rapport à 2018 après retraitement sur BP 2019 du SDIS.

Lorsque l'on regarde maintenant ligne par ligne le budget en dépenses, le budget de la ville est présenté en équilibre à un montant de 25 140 771 €, c'est le chiffre total de 2019 que l'on compare à celui du BP de 2018, 21 713 946 €, soit une diminution de -2.23% par rapport à 2018.
Les dépenses réelles représentent 21 717 555€. C'est le chiffre que vous trouvez-là, comparé aux 22 553 545 €.

Lorsque l'on prend ligne par ligne, sur la première ligne, ce sont les charges à caractère général, le chapitre 11. Ce sont les charges externes, tout ce qu'on achète à l'extérieur. Ce chapitre représente 5 407 565 € contre 5 406 366 € en 2018, soit une variation quasi nulle de 1 K€. Mais nous avions, en 2018 une charge supplémentaire qui était la Transat Concarneau Saint Barth à concurrence de 101 K€. Si on veut comparer 2019 à 2018, il faut l'enlever. En prenant compte du retraitement lié à la Transat, l'augmentation de ce chapitre est de 102K€. Il était d'1 K€ précédemment. On le retrouve sur la ligne 61, les services extérieurs. Ça concerne l'entretien des autres biens immobiliers et principalement le contrat de maintenance que nous avons avec Dalkia qui précédemment était en investissement et qui est cette année en fonctionnement pour 102K€. Lorsque l'on neutralise tout cela, on s'aperçoit qu'en francs courants, le BP 2019 les charges de caractère général n'évoluent pas. J'ai dit en francs, ce sont des euros. Tout le monde a compris qu'il s'agissait d'euros.
Ensuite, les charges de personnel, au chapitre 12, tous budgets confondus, principal, cuisine centrale, CAC, BAC, la prévision 2019 de la masse salariale s'établie à 12 240 374 € contre 12 052 000 € en 2018, soit une variation de 180 K€. Effectivement, ce chiffre-là, c'est le chiffre du budget principal. Il n'y a pas les budgets annexes.
L'évolution du budget 2019 par rapport à 2018 est de 1.58%. On a une évolution de 180K€. Cette évolution de 180K€ entre le BP 2018 et le BP 2019 provient avant tout du GVT, glissement vieillesse technicité. Ça vient également du fait que l'on soit obligé maintenant de revenir au CDG 29. Cela nous coûte 72 000 €. Nous avons le PPCR, la prévoyance SOFAXIS, nous avons décidé d'augmenter la participation de la ville au financement des retraites et des mutuelles.

Le chapitre 14, ce sont les atténuations de produits. Dans ce chapitre sont regroupés les reversements de fiscalité et de taxes, les institutions publiques. Ça comprend avant tout le FPIC, la péréquation des recettes fiscales communales qui est estimée à 118K€ au lieu de 101K€ précédemment. Nous avons également dans le 014 le reversement de la fiscalité de la taxe d'habitation, de 45 K€ liée à l'exonération décidée par le Gouvernement. Le Gouvernement accorde des exonérations de taxe d'habitation alors que les gens ont payé, du coup on est obligé de les reverser à l'État. Enfin, nous avons le reversement au Département de 10 % du produit issu de la taxe de séjour qui devrait représenter 20 K€, ce n'est pas une chose extraordinaire en fonction de la fréquentation touristique Concarnoise. Voilà pour ces charges de personnel au chapitre 12 et chapitre 14.

Le chapitre suivant, c'est le chapitre 65. Ce sont les autres charges de gestion courante, elles diminuent de 23 %, soit une baisse de 871K€. Nous avons effectivement cette baisse qui s'explique par le fait que nous n'avons plus à verser directement la participation au SDIS qui est chiffrée en 2019 à 865 K€. Cette baisse est compensée par le mécanisme de l'attribution de compensation. On baisse d'une part nos charges mais notre recette en provenance de CCA baisse d'autant. Tout ceci s'équilibre. En neutralisant le transfert du contingent SDIS, le chapitre est stable par rapport au BP 2018. Nous avons 3 742 678 € pour 2018 et 2 871 666 € en 2019. A ces 2 871M€, il faut rajouter 865K€. Ce qui nous donne 3 736 M€, soit un chiffre quasiment équivalent aux 3 742 M€ de l'année précédente.
Dans ces autres charges de gestion courante, on retrouve d'une part, les indemnités des élus, dans leur globalité, 263 pour 261. Nous avons les admissions en non-valeur de produits irrécouvrables. Ce sont toutes les créances éteintes de 0 à 12K€, pour 34 K€ en 2018. Nous avons les contingents et participations aux organismes extérieurs à 1 169, c'est là qu'on retrouvait le SDIS précédemment pour 865K€. On compare un chiffre de 2 034M€ intégrant le SDIS, 2 019M€. On retrouve sur cette ligne-là également le CCAS pour 380 K€. Il y a aussi les travaux du SDIS pour 362K€, ces travaux-là vont s'éteindre d'ici 5 à 6 années. Nous avons également la participation aux écoles privées pour 357 K€.
Subventions versées, auxquelles nous avons eu quelques remarques tout de suite. Nous avons un montant de 363K€ pour 354K€ l'année dernière. On retrouve également la participation aux budgets annexes. C'était la première ligne en fait. La participation d'équilibre aux budgets annexes, la cuisine centrale connaît une augmentation par rapport à 2018 de 396K€. Ce n'est pas une somme énorme. Vous verrez, je crois que c'est à la page 8 du rapport, il y a une évolution sur une dizaine d'années de la participation de la ville pour les budgets annexes. Cette hausse est cependant nuancée par la baisse des participations au budget du CAC, - 3K€ et du bac – 57K€. Au total, le budget principal reverse aux budgets annexes 1M42 contre 1M93 en 2018. Voilà ce que l'on pouvait dire de la participation de la ville aux budgets annexes.

Les charges financières, sont une autre composante des dépenses de fonctionnement. Les charges financières au chapitre 66 sont estimées à 864 500 € contre 930 000 € en 2018 soit une diminution de 7%. Nous avions au BP 2017 1m020. On voit que chaque année, les charges financières baissent de façon assez conséquente.
Je ne vais pas vous lister les établissements prêteurs. Nous avons un encours de dette de 24M637 au moment où le tableau a été bâti. Le taux moyen de la dette du budget principal est de 3,41 en janvier 2019 contre 3,40 en mars 2018. La ville compte 25 emprunts pour une durée de vie résiduelle de 11 ans et 5 mois. La durée de vie moyenne, c'est la durée restante pour rembourser la moitié du capital restant dû. C'est-à-dire 6 années et 5 mois. L'année dernière nous étions à 6 années et 9 mois. Nous avons une légère diminution de la durée de vie moyenne.

Les charges exceptionnelles, c'est le chapitre 67. Elles sont inscrites à hauteur de 150K€ contre 266K€ l'an dernier, soit une diminution de 116K€.

Les recettes de fonctionnement atteignent 25M€ en 2019, soit une diminution de 2.23%, -573K€ par rapport à 2018. C'est toujours la même origine, c'est la baisse de l'attribution de compensation en recettes. On a vu une diminution en charges, cette fois-ci c'est une diminution en recettes provenant de CCA. A noter la baisse de l'attribution de compensation versée par CCA, en lien avec le transfert à l'agglomération de la compétence financement du contingent service départemental d'incendie et de secours. Toujours les fameux 865K€. Après neutralisation de l'attribution de compensation, les recettes réelles de fonctionnement sont prévues en augmentation de 448 K€ au BP 2018, soit 2%.
Une fois qu'on a neutralisé les attributions de compensation les recettes réelles augmentent de 2%, c'est-à-dire que ça représente 448K€.
Nous avons les atténuations de charges en premier, pour 120 K€ l'année dernière, cette année cette ligne disparaît. On verra pourquoi tout à l'heure.
Nous avons les produits de service à 1M517 pour 1M513. Nous avons les impôts locaux à 19M828€ contre 20M333€. On constate une augmentation de la fiscalité ménage de 15M296€ à 15M669€ soit une augmentation de 2.4%. Il s'agit principalement des trois vieilles qui sont la taxe d'habitation, la taxe foncière et la taxe foncière non bâtie et qui représentent 63 % des recettes de fonctionnement.
Nous avons l'attribution de compensation qui baisse fortement de 2M706€ on passe à 1M685€. Là c'est un problème d'écriture, mais en dehors du SDIS, nous avons aussi l'OTSI qui se trouvait au BP 2018 et qui ne se trouvait plus au CA 2018. Lorsqu'on compare BP 2018 et BP 2019, on 865 + 162 K€ pour l'OTSI. L'attribution de compensation, c'est un peu moins de 7% des recettes de fonctionnement.
Concernant les dotations et participations hors transat, on passe de 3M511€ à 3M412€ on le verra tout à l'heure. Les autres produits de gestion courante progressent de 70 à 126K€. Les produits financiers sont relativement stables. Et les produits exceptionnels ne bougent guère non plus. Nous avions 8K€ au budget 2018, nous avons prévu 16K€ cette année.
Le total des recettes réelles est de 24M985€ pour 25M558€ en 2018. A ces recettes se rajoutent les opérations d'ordre qui sont les travaux en régie réalisés en interne et qui sont refacturés ensuite en dépenses d'investissement pour 155K€ elles ne progressent guère d'année en année.
Nous avons un total de 25M140€ au BP 2019, sans le SDIS. Et nous avions précédemment 25M713€. Voilà ce que l'on peut dire en global.
Lorsque l'on regarde dans le détail, le produit des services du domaine et des ventes diverses (chap 70) nous sommes à 1M517€, une somme identique à 2018 avec +0.3%.
On retrouve quoi sur cette ligne ? Il y a les redevances de services à caractère culturel, sportif, social et périscolaire. Tout ce qui est facturé par la ville en général aux familles ou au personnel. Ça c'est pour le chapitre 70.
Le chapitre 73 est prévu en baisse de -2.5%, soit -505K€. C'est l'effet de la baisse de l'attribution de compensation. C'est l'effet du SDIS dans l'attribution de compensation versée par CCA. Ce chapitre est présenté en augmentation de +2.9%.
Nous avons les contributions directes pour 15M€67 en 2019 contre 15M30€ en 2018. Les taux d'imposition sont proposés stables en 2019. Ce qui est important, c'est que les taux d'imposition ne bougeront pas. Tout à l'heure je vous ai dit que les valeurs locatives seraient revalorisées par l'État de 2.2%. Mais les pourcentages appliqués par la ville ne bougent pas. Il faut quand même le dire.
Les dotations de la communauté d'agglomération (CCA), l'attribution de compensation diminue de -37.7% pour atteindre 1.7M€ contre 2.7M€ en 2018. On l'a vu sur le tableau de synthèse précédent. Cette évolution d'1M€ est la contrepartie du transfert du financement du SDIS.
Nous avons les droits de place et de stationnement, les recettes liées à ces taxes sont prévues en augmentation de 3% sur un produit supplémentaire de 21K€ (706K€ en 2048 contre 727 en 20419), cette hausse est notamment liée à la mise en place du forfait post-stationnement.

Enfin, sur ce chapitre 73, nous avons les droits de mutation pour 850K€ contre 750K€ au BP 2018. Il faut bien qu'ils contribuent.

Ensuite, au chapitre 74 qui diminue de 2.8%, soit -98.6K€, nous retrouvons tout d'abord la dotation globale de fonctionnement (DGF) dont la part forfaitaire est à 1M434€ au lieu d'1M470€. Elle se stabilise. Nous avons une décroissance relativement importante de la part forfaitaire qui a dû baisser de moitié entre 2014 et 2019. Nous sommes à 1M434€ dorénavant.

Nous avons la dotation nationale de péréquation (DNP) qui est une des trois composantes pour 420K€. Elle est en hausse de 10 % soit 43K€ par rapport au montant budgété en 2018.

La troisième composante est la dotation de solidarité urbaine (DSU), qui en régime de croisière était de l'ordre de 200 000 €. Elle est prévue en diminution en 2019 par rapport au BP 2018, elle atteint 100K€ en 2019 contre 149K€ en 2019. Il est prévu une sortie de ce dispositif en 2020. C'est-à-dire que l'on va passer en l'espace de quelques années de 200K€ à zéro. Et zéro, ce sera en 2020.

Les subventions et participations de fonctionnement, ces recettes sont budgétisées à 699K€ contre 745K€ en 2018 (-6.1%). Parmi ces variations, nous retrouvons notamment les participations des autres organismes et ça concerne avant tout la CAF.

Voilà pour ce chapitre.

Ensuite, lorsque l'on regarde cet histogramme, on voit les recettes de fonctionnement à gauche pour 25M14€. Les dépenses de fonctionnement 21M72€, puis on voit en vert, les 2.42M€ qui est en quelque sorte le résultat de l'exercice. 1M€ correspond aux dotations aux amortissements, ce que l'on appelle les opérations d'ordre.

A droite, nous avons la partie autofinancement et la partie investissement. On retrouve donc les investissements. Il y a les 2,42M€, il s'agit du résultat de l'exercice. Le 1M€, il s'agit des opérations d'ordre, les 2.26M€ qui sont les emprunts, et 1.08M€, c'est un ensemble de subventions que l'on va percevoir en 2019. Ça reprend les fonds de concours, CCA nous attribue un fonds de concours chaque année, qui est stable à 332K€. C'est une des trois composantes. Nous avons le FCTVA à concurrence de 319K€. Vous connaissez le FCTVA. Il y a un décalage de deux ans, c'est un produit qui est de l'ordre de 16.4%. Nous avons également la taxe locale d'équipement qui est l'ancienne taxe locale d'aménagement pour 380K€. Ces trois taxes, fonds de concours, FCTVA et taxe locale d'équipement représentent un million d'euros. Voilà ce que l'on pouvait dire pour le basculement.
Ensuite, les dépenses d'investissement, la section d'investissement est proposée en équilibre à 6.76M€, en diminution de 17.1% par rapport à 2018. Il s'agit de la fin des travaux importants du pôle tennis et du stade de foot qui se répercutent dans les comptes 2019 à la baisse.
Nous y trouvons les dotations et fonds divers et réserves, nous avions en 2018 un trop perçu de taxe locale d'équipement pour 123K€ que l'on ne retrouve pas en 2019 heureusement.
Les emprunts et dettes assimilées, c'est ce que l'on remboursait en 2019. On va rembourser 2M095€ au lieu de 2M260€, on voit la décroissance d'année en année de ces emprunts et dettes assimilées. De mémoire, on n'a pas emprunté depuis 2016. Suivent les immobilisations incorporelles, pour 193K€ au lieu de 285K€, il s'agit de l'AVAP, du PLU, tout ce qui est étude et qui n'est pas vraiment du palpable.
Nous avons les subventions d'équipement versées. C'est la fin du port. C'est la redevance du port pour 108K€. C'est également la redevance que l'on paie pour l'aménagement de la Gare à la SAFI il me semble. Ceci représente pratiquement l'intégralité des 220K€.

Les immobilisations corporelles pour 523K€, c'est tout ce qu'on achète pour le personnel, les engins, les voitures et autres PC.
Les immobilisations en cours, pour 5M573€, ce sont des investissements purs et durs. Tout cela pour un total de 6M604€ au lieu de 7M996€. En plus, nous avons les 155K€ de travaux en régie, ceci nous donnant 6M759€.

Je vous ai commenté les différentes lignes mais je les reprends parce que c'est présenté ainsi.

Au chapitre 16, emprunts et dettes assimilées, il y a une évolution de-7.3%, ce chapitre passe de 2M260€ à 2M095€ en 2019. En 2018, aucun emprunt n'a été réalisé ce qui explique un remboursement de la dette en diminution par rapport à l'année précédente. Et de mémoire, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous n'avons pas emprunté depuis 2016.

Au chapitre 20, immobilisations incorporelles, ce chapitre passe de 285K€ en 2018 à 193K€ en 2019 soit une diminution de -92K€ (-32%) notamment à l'enveloppe consacrée aux frais d'étude (-65K€ pour atteindre 70K€) et celle attribuée aux concessions et droits similaires (-30K€ pour atteindre 70K€ en 2019). Le chapitre 20 n'est pas un chapitre important malgré tout.

Le chapitre 2014, subventions d'équipement versées, ce chapitre varie de 340K€ en 2018 à 220K€ en 2019 soit une diminution de 120K€. Une baisse expliquée par la fin de la participation à la rénovation de Kerandon, on a versé en dernière année 200K€. Pour tout le site de Kerandon nous avons versé au total, 1,6M€ pour tous ceux qui ne s'en souviennent pas. Cependant, l'enveloppe pour l'aire de carénage du port augmente pour atteindre 108K€, on a du mal à payer les subventions de la chambre de commerce qui ne nous arrivent pas, contre 50K€ en 2018. De plus, la participation à l'aménagement du quartier de la Gare passe de 70K€ en 2018 à 82K€ en 2019.

Concernant les dépenses d'investissement, nous avons plusieurs évolutions au BP 2019, notamment au niveau du chapitre 21 immobilisations corporelles. Ce chapitre diminue de 30 % passant de 749K€ à 523K€ soit une baisse de 126K€. Cela comprend principalement la provision pour l'achat de terrain et des aménagements de voirie (60K€), l'achat et le remplacement de matériels thermiques et électriques (50K€), le remplacement des véhicules de voirie (102K€), l'achat d'une balayeuse (118K€), le renouvellement d'horodateurs (42K€), du matériel sportif avec l'achat de paniers de basket (36K€).

Au chapitre 23, immobilisations en cours, pour ce chapitre est prévu une diminution de 15.7% soit 3.573K€ contre 4.24K€ en 2018. Dans ce chapitre on retrouve plusieurs projets, la coulée verte aux sables-blancs pour 196K€, la continuité de la voie douce, la reprise du réseau EP pour 300K€, l'aménagement de la place du Général de Gaulle pour 660K€ et la réfection de la chaussée entre le chemin de Kernous et la VC6 pour 200K€, je pense que c'est à Lanadan que se trouve le chemin de Kernous. Voilà pour les dépenses d'investissement.

En recettes d'investissement, hors opérations d'ordre, elles sont proposées à 3M336€, on le voit à droite pratiquement tout en bas. Elles sont en diminution de 33%.
Sur la première ligne, dotations, fonds divers et réserves, 699K€ il y a surtout le FCTVA, et la taxe locale d'équipement j'en parlais tout à l'heure lorsque nous étions sur les histogrammes. En subventions d'investissement, nous avons dans les 378K€ les fonds de concours de CCA pour 332K€ et les amendes de police pour 42K€. C'est ce que l'on voit apparaître sur le texte. Et dans les emprunts et dettes assimilées nous avons 2M257K€ alors que l'on rembourse 2M095€. Mais en général au final, au compte administratif, on est largement en dessous de ce qu'on avait prévu.

On le voit d'année en année, qu'on est nettement en dessous, heureusement. Il n'y a pas de produits de cession. Nous avions 416K€ l'année dernière, c'était des terrains à la Boissière et une parcelle de terrain à la Boissière. Cette année nous avons 1 500 €, ce n'est pratiquement rien.
Et, nous avons le résultat de l'exercice, que l'on retrouve dans les 2M419€ au lieu de 2M210€ l'année dernière, soit une évolution de 10%.
Nous avons un total général de 6M759€ au lieu de 8M151€ l'an dernier. Voilà pour les recettes. Lorsque l'on fait le camembert, nous pouvons voir qu'il y a peu d'évolution en dépenses réelles de fonctionnement, sauf les opérations non ventilables. C'est le SDIS, ni plus ni moins. Nous avions 28 % l'année dernière, nous passons à 25%. Ceci s'explique. Sur les autres services nous n'avons pas de variation c'est un point maximum. Le seul fait marquant, c'est la subvention SDIS que l'on fait passer de 28 % à 25 %.
C'est un peu plus marqué pour les dépenses réelles d'investissement. Nous avons en vert le remboursement du capital de la dette avec cette fois-ci une assiette plus étroite. Même si on rembourse moins, la baisse de l'assiette fait que ça augmente. On passe de 28% à 32 %. Ce n'est pas significatif en tant que tel.
Nous avons par contre, un fait marquant. Il s'agit des 43 % des services urbains, aménagement et environnement. C'est l'impact des travaux que l'on va réaliser sur la place du Général de Gaulle, pour 1M184€, on l'a vu tout à l'heure.
Le sport nautisme, lui baisse, on le voit en couleur bleu clair. Il passe de 28 % à 3 %. C'est la baisse des investissements sportifs avec la fin des travaux des tennis et du stade de football. Voilà pour le budget principal.
Sur le budget principal, ce qui faut retenir, c'est que les charges augmentent faiblement de 0,6%. On dégage un peu plus de résultat pour financer les investissements. Ce qu'il faut également noter, c'est que les taux d'imposition ne bougent pas.

Ensuite nous avons les budgets annexes, le BAC. J'ai fait concis. Vous ne voulez pas les budgets annexes tout de suite ?

M Antony Le Bras :
On les verra après.

M Alain Nicolas :
On le fera après alors. C'est comme vous voulez.

M André Fidelin :
Merci Alain pour cette présentation.

M Alain Nicolas :
Je suis désolé, mais ce sont des chiffres.

M André Fidelin :
Vos observations sur le budget principal. Claude.

M Claude Drouglazet :
Je ferai légèrement moins long que notre collègue.
M André Fidelin :
J'espère.

M Claude Drouglazet :
Je vais faire des observations un peu technique et d'ordre général. De toute façon on a tout dit au moment du DOB, on ne va pas tout reprendre ça ne va pas servir à grand-chose. On le disait, votre trajectoire budgétaire on n'est pas d'accord sur le fond. Ceci dit, je voudrais attirer votre attention, je vais citer les pages comme ça vous pourrez suivre, simplement sur les charges financières, on en a parlé, effectivement les frais financiers de la dette sont très importants. Vous avez deux gros prêts notamment du Crédit agricole et Dexia d'environ 13,5M€. Je pense que là il faut vraiment vous mettre la pression pour renégocier à mon avis les taux d'emprunt de ces deux prêts-là pour diminuer notamment les frais financiers. J'avais dit au moment du DOB que vous n'augmenteriez pas les taux. C'est une bonne chose sachant que les taux à Concarneau comparé à la moyenne sont très élevés. Je le dis depuis plusieurs années. Par contre la mauvaise surprise c'est la décision du Gouvernement. C'est à la page 11. Je lis. Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives servant d'assiette au calcul des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties de la taxe d'habitation devrait être de 2,2 %. L'impact sur l'impôt à payer par les contribuables va être massif.
Oui, mais tu as dit tellement de choses que finalement j'insiste sur ce point parce qu'effectivement lorsqu'on n'augmente pas les taux, il est logique que les élus disent qu'on n'augmente pas les impôts. Mais après les gens ont du mal à comprendre que si finalement les impôts vont augmenter.

M Alain Nicolas :
Ce n'est pas ce que j'ai dit tout à l'heure. Tout à l'heure, j'ai dit que les impôts augmenteraient de 2.2%.

M Claude Drouglazet :
C'est peut-être même plus que 2% parce qu'il y a un effet mécanique qui va plus loin.

M Alain Nicolas :
Non, ça c'est autre chose. Ce n'est pas les impôts qui augmentent là. C'est le produit des impôts.

M Claude Drouglazet :
Alain, là c'est moi qui intervient. S'il te plaît.

M Alain Nicolas :
Oui, excuse-moi. Je t'en prie Claude.

M Claude Drouglazet :
Est-ce que je peux continuer ?

M Alain Nicolas :
Je vous en prie.

M Claude Drouglazet :
Je disais que la décision du Gouvernement allait forcément entraîner une hausse importante d'impôts. On en a discuté même avec les techniciens. 2% c'est énorme. 1 % ça pouvait se faire avec l'inflation etc. Mais 2.2 %, il faut s'attendre à une forte hausse du fait de la décision du Gouvernement. D'ailleurs, le produit fiscal estimé c'est aussi marqué à la page 11, va subir une augmentation de 4%. C'est-à-dire qu'on va payer plus d'impôts.

Inaudible, micro non allumé….

M Claude Drouglazet :
Ils sont tellement plus nombreux que d'ailleurs les droits de mutation augmentent de 13 %, ce qui signifie qu'il y a plutôt une bonne santé en matière immobilière sur la ville. On dit que quand le bâtiment va, tout va. Je le reconnais bien. D'ailleurs, l'adjoint à l'urbanisme peut être satisfait du fonctionnement de son service. + 13%, c'est quand même pas mal.

Je voulais revenir sur l'investissement, je disais que je craignais qu'il y ait une forme de désinvestissement dans la politique que vous menez. Ça se traduit par des chiffres. A la page 14, les dépenses d'investissement, le total des dépenses réelles -17%, et c'est vrai que je reviens là-dessus, le fonds de compensation de la TVA a diminué de 9 %, les subventions d'investissement venant de l'État et de la Région ont diminué. Elles sont passées de 2M€ en 2018 à 378K€ en 2019, ça veut dire qu'effectivement ça confirme ce que je dis.

Quand vous disiez au moment du DOB que votre priorité serait notamment la voirie, à Concarneau. J'ai noté que dans le projet que vous nous avez donné, l'achat de terrains + la voirie 60 000 €. A mon avis, 60 000 € ça va être un peu léger pour rétablir la situation. Je n'ai plus grand-chose à vous dire, je vais peut-être laisser les autres parler. J'ai une interrogation qui revient. M Malléjacq va pouvoir me répondre. Ça concerne aussi l'investissement pour la Rue Béole. C'est une association qui est en difficulté. Je m'interroge justement sur le projet d'aménagement des locaux dans la structure Domitys au bénéfice d'une association avec un projet d'investissement de 510 000 € pour la ville. J'aimerai bien peut-être avoir une explication. Pour moi c'est tout, j'interviendrai sur les budgets annexes après.

M Antony Le Bras :
Je voulais commencer par dire que la situation financière de la ville de Concarneau s'améliore régulièrement. C'est au prix d'efforts de gestion, c'est sûr, au prix d'une politique modérée d'investissements. C'est aussi au prix d'une forte hausse des taux d'imposition en 2009 et en 2015, de + 5 %. C'est grâce à un marché de l'immobilier dynamique avec un nombre de maisons et d'appartements plus important. Il y a plus de personnes à payer la taxe d'habitation et la taxe foncière. Il y a plus de foyers imposés et il y a un dynamisme des ventes. Il y a un droit de mutation qui est en forte hausse et il y a un vrai dynamisme fiscal, on devrait s'en féliciter. Il y a de la richesse là-dedans. Donc, le budget municipal en profite grandement. Cela fait que la capacité de désendettement est désormais très bonne aux alentours de 6 ans. L'endettement baisse, les charges financières sont à moins de 7 % en 2019. On n'a pas emprunté depuis 2016. La situation financière est désormais saine. En plus, on a un contexte favorable depuis 2018, mais encore pour 2019 où il n'y aura plus la baisse de la DGF. C'est noté clairement dans le document que nous avons sur le budget primitif. C'est la fin de la contribution des collectivités au budget de l'État. On peut s'en féliciter également. Le dynamisme fiscal est évident. Le produit fiscal estimé, c'est-à-dire les bases d'imposition 2019 multiplié par les taux de 2019, est de 15M669 soit une hausse de 4 % par rapport à l'état notifié en 2018. Collectivement, les concarnois vont payer beaucoup plus d'impôts en 2019 qu'en 2018. Alain Nicolas aura beau répéter trois fois que les taux d'imposition n'augmentent pas le Gouvernement fait un cadeau aux collectivités en augmentant les bases, mais rien n'empêche que les maires décident de baisser les taux d'imposition. Vous avez la capacité désormais à le faire, notamment par les efforts que les concarnois ont fait et que la mairie a fait également.
Ça devient à mon avis urgent de le faire, il y a un élément démographique important à Concarneau, c'est que Concarneau n'attire pas les jeunes ménages. Ils ne sont pas attirés par Concarneau alors que c'est une ville formidable, parce que l'immobilier est cher certes, je le sais mais aussi parce que Concarneau a une réputation, et ce n'est pas qu'une réputation, d'avoir des taux d'imposition très

élevés. Ce n'est certainement pas cette année que vous allez le faire, mais je pense qu'il est important de se fixer comme objectif dans les années qui viennent de baisser les taux d'imposition. Il y a plein de maires qui le font, qui arrivent à le faire, je pense que vous êtes en capacité désormais de le faire et je vous encourage à le faire parce que les concarnois le constatent bien, les impôts continuent à augmenter massivement à Concarneau, pas les taux d'imposition, mais globalement le produit fiscal versé augmente massivement.
Je voulais après revenir sur un autre élément et le même élément que Claude, non pas sur la Rue Béole, on nous le dit la Rue Béole est une association bien gérée, qui fait de gros efforts et qui a une vraie utilité. Après on remarque dans le budget qu'il va y avoir 50 000 € d'investis pour de la maîtrise d'œuvre et 510 000 € pour des travaux et le mobilier pour cette crèche. Ça ne me semble pas raisonnable et ça ne me semble pas pertinent d'investir un demi-million d'euros dans ce type de bâtiment alors qu'on a une maison de la petite enfance qui est juste 200 mètres au-dessus.
Il serait pertinent d'investir dans une maison de la petite enfance ou dans une annexe de la maison de la petite enfance rive gauche, là où il y a des besoins importants puisqu'il y a un dynamisme démographique et un nombre de constructions important sur la rive gauche de Concarneau, notamment et principalement sur Lanriec. Ainsi, on éviterait des trajets quotidiens inutiles pour les parents et les enfants. On accompagnerait le développement démographique en services de Lanriec. Et on permettrait aux gens de Lanriec aussi, de bénéficier s'ils le souhaitent d'un accueil collectif, et non pas chez des assistantes maternelles. Nous trouvons qu'il serait plus raisonnable à la construction d'une maison de la petite enfance rive gauche, à Lanriec. C'est sans doute une erreur d'aller mettre un demi-million d'euros dans la construction de cet établissement qui est à moins de 200 mètres de la maison de la petite enfance de Kerandon. J'en ai fini.

M André Fidelin :
Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?
Nicole, et ensuite on fera les réponses. Peut-être, Bruno tu veux faire une réponse à Antony ?

M Bruno Quillivic :
J'ai quand même trouvé l'intervention de Claude plus intéressante et plus juste dans sa démarche. L'évolution des bases, c'est 2.2 % d'augmentation, à l'heure où on parle des gilets jaunes et du matraquage fiscal, là encore on va le subir très fortement. Les concarnois vont le subir. Nous le budget municipal je suis d'accord, mais à un moment il faut penser aussi aux habitants. C'est bien gentil. Baisser les taux dans ce cas-là, je vous signale que vous avez pris la décision d'exonérer 80 % des ménages de la taxe d'habitation. C'est-à-dire que toute la dynamique de nouveaux arrivants aujourd'hui à Concarneau, on a une somme qui est bloquée. Si vous défendez les communes, Concarneau ne bénéficiera pas de cette évolution dans la ville j'entends. Ce qui est clair, et là ce que l'on peut dire, c'est que les concarnois avec la situation là, vont avoir une forte augmentation de leurs impôts. Certes la ville va en bénéficier, je suis tout à fait d'accord, mais ce n'est pas la ville qui augmente les taux d'imposition, c'est bien le Gouvernement dans sa démarche de variation des bases. Je crois qu'il faut le dire et il faut être clair et je suis d'accord avec ce que tu disais Claude là-dessus, et je ne peux pas vous laisser dire n'importe quoi.

M André Fidelin :
Ensuite je crois que c'est Nicole qui voulait intervenir.

Mme Nicole Ziegler :
Quelques précisions de ma part. lors du DOB, je vous avais fait quelques propositions. Je n'en vois aucune de retenue dans le budget 2019 notamment en ce qui concerne l'éducation et notamment les

écoles. Vous vous souvenez, je vous avais demandé que vous nous fassiez remonter les comptes rendus des conseils d'écoles pour savoir quels étaient les travaux attendus dans les écoles et qu'on puisse les budgéter. Cela n'a pas été fait à ma connaissance. D'autant plus que vous nous annoncez qu'au niveau de l'enseignement, les dépenses allaient être stabilisées par rapport à l'an dernier. Or, l'an dernier déjà vous aviez reconnu que les travaux dans les écoles n'étaient pas à la hauteur de ce qu'ils auraient dû être. Je voulais vous dire ça. Et quand je vous dis qu'il y a stabilité des dépenses d'investissement pour l'enseignement, ce n'est pas tout à fait vrai parce que vous avez noté dans ce budget une augmentation de la dotation aux écoles privées de 4 %. J'aimerai savoir comment vous expliquez cette augmentation 4 % pour les écoles privées. Est-ce que c'est une augmentation du nombre d'enfants dans les écoles privées qui fait qu'automatiquement multiplié par un forfait ça augmente ? Quand on fait le choix politique de ne pas investir dans les écoles publiques, évidemment, il peut y avoir un transfert dans les écoles privées. Ce que je peux comprendre.
Je vous avais aussi demandé, je ne veux pas paraître complètement obtus, des travaux pour l'école Sainte Thérèse au Passage, il y a là des barrières, qui lorsqu'il y a un coup de vent, sont systématiquement par terre. Des pieux seraient me semble-t-il plus efficaces.
Tout cela fait que je ne voterai pas ce budget.
Je voudrais quand même quelques précisions, parce que l'action économique augmente de 249 % en investissement, j'ai cru comprendre après avoir pris des renseignements, c'est qu'il fallait verser à la CCI, une somme qui n'avait pas été réclamée à la CCI en 2017. Cela explique un certain nombre de choses que l'on voit en conseil portuaire quand les travaux ne sont pas faits sur le port de pêche de Concarneau. On comprend pourquoi la chambre de commerce me semble particulièrement bien gérée. A bon entendeur !

M André Fidelin :
Effectivement, sur ce budget principal, il y a des interventions tout à fait logiques. Il y a eu deux interventions surtout sur les recettes fiscales liées à l'imposition. Vous avez fait une approche du débat national. Je voudrais l'écarter puisque ça concerne plus particulièrement, quand on parle de finances et de budget principal, ça concerne Concarneau et on va s'intéresser aux problématiques de Concarneau concernant le budget.
Est-ce que Alain, tu as quelques éléments à nous donner par rapport à ce qu'a dit Claude sur les charges financières ? Elles diminuent d'année en année parce qu'étant mieux, nous ne faisons pas d'emprunt depuis 2016. Cela fait que par déduction, nous avons moins de charges financières. Maintenant, sur la négociation des taux d'emprunt, tu peux peut-être nous amener quelques éléments, s'il te plaît.

M Alain Nicolas :
Oui, bien sûr je vais le faire tout de suite.
En ce qui concerne les emprunts nous avons un emprunt qui est structuré de chez Dexia, qui date de la nuit des temps malheureusement, c'est un emprunt de 6.323M€. A ce jour, il nous reste 4.2M€ à rembourser ce n'est pas rien. C'est un emprunt qui finit en 2030, cet emprunt structuré sur la période du 1er août 2012 au 1er août 2014 dans laquelle nous sommes, lorsque l'Euribor 30 ans est inférieur à 7 %, il est à 0% en ce moment, nous payons en intérêts, 3.97%. Si toutefois, cet Euribor 30 ans dépasse les 7 %, nous devront payer la différence entre le réel, admettons qu'il soit à 8%, 8-7 ça fait 1, 1 qu'il faut multiplier par 5, le coefficient multiplicateur est à 5, 5 + les 3.97 que je viens déjà d'évoquer, donc effectivement si l'Euribor 30 ans dépassait les 7 %, on aurait des taux d'intérêts relativement importants. Dans le cas que je viens de citer, ça nous fait 3.97+5=8.97 de taux d'intérêt. Si vous avez suivi.
A partir du 1er août 2024, jusqu'au 1er août 2030, on reviendra à un taux fixe de 3.97%. On a vu avec le DGS et le directeur financier et il essaye en ce moment de renégocier l'emprunt Dexia qui

effectivement nous coûte 3.97 %, ce n'est pas un taux exagérément élevé, il faut le reconnaître et je pense qu'Antony pourrait également le confirmer, mais on prend un risque que l'Euribor 30 ans ait un jour un coup d'inflation extraordinaire et que l'Euribor 30 ans passe de 0 à 8 % par exemple.

Mme Nicole Ziegler :
Il est classé E ?

M Alain Nicolas :
Oui, il est classé en 1 E. C'est l'emprunt structuré le plus sensible et il fait partie de ma liste de courses. Il est dans mes notes.

Mme Nicole Ziegler :
Il date de quand ?

M Alain Nicolas :
En 2008 d'après moi, mais je me demande s'il n'est pas antérieur. Il a été renégocié en 2008. Je le renégocie encore. Ne t'en fait pas, je pense à toi Claude. Je rejoins Antony lorsqu'Antony dit qu'il faudrait que l'on baisse les impôts. Oui, un jour on baissera les impôts le jour où notre encours de dette sera de 20M€. Je pense que le point bas de l'encours de dette, c'est entre 20 et 22, pour te faire plaisir. Mais jusqu'à 22, il ne faut pas penser à baisser les impôts. Ce serait une erreur, parce qu'on connaît tous la CDD, c'est un indicateur qui est fragile. Il est stable entre 6 et 7 à ce jour, ce qui est très bien, mais il peut d'un seul coup déraper et passer à 8 ou 9. C'est pour cela qu'on s'est fixé une limite de 9. Ça c'est pour les emprunts. Pour les travaux, on a toute une série de travaux de prévue en 2019, je ne sais pas si M le Maire les a sous les yeux. Mais on a quand même pas mal de travaux, notamment dans les écoles. Pour l'école du Rouz, nous avons une assistance en maîtrise d'ouvrage de 80K€. Tu ne l'as pas noté Nicole. Si tu l'as bien vu ? Puis il y aura des travaux relativement conséquent les années suivantes, c'est pour notre adjoint aux affaires scolaires. Nous avons autrement beaucoup de travaux, il y a l'avenir du port, Nicole parlait de l'avenir du port avec la chambre de commerce, effectivement, la chambre de commerce, ce n'est pas ça. On ne devrait pas le dire, mais ce n'est pas ça, ce qui fait qu'on a toujours un reliquat à payer. Sur le million que nous finançons, sur le port de Concarneau, il nous reste 108 000 € que nous avons inscrit au budget 2019. Ce sera la fin du paiement de ce million d'euros.
Il y a également l'ESAT de Kersalé pour 150K€. Les papillons blancs vont nous quitter, on va faire des travaux d'aménagement pour ensuite mettre les associations, c'est 150K€.
La coulée verte vers les Sables Blancs c'est 145K€. L'aménagement de la rue de Kerviniou, ce sera l'année prochaine, c'est 200K€, la rue de Keriolet, c'est 170K€. C'est dans le PPI (plan pluriannuel d'investissement). C'est dans le DOB. Nous avons également l'ancien centre de secours pour 150K€. Nous avons le boulodrome du Douric, ce n'est pas de la voirie, mais c'est quand même important pour les électeurs, c'est 25K€ cette année et 175K€ l'année prochaine. Nous avons le Ravelin à l'entrée de la Ville-close. 75K € et 750K€ l'an prochain. Nous avons tout un ensemble de travaux qui se réaliseront en 2019 et contribuent à ce montant d'investissement.

Mme Nicole Ziegler :
Et la Balise, non ?

M Alain Nicolas :
Si c'est prévu la Balise. Kerbalise est également prévu aussi bien en financement de fonctionnement qu'en charges exceptionnelles qui seront faites courant du mois de juin pour 15K€.

J'anticipe, mais c'est la demande de Kerbalise.

M André Fidelin :
Bien, merci Alain. Effectivement sur la voirie, tout à l'heure j'ai entendu 60 000, mais je lis 2 millions trois, ce n'est pas pareil, si on intègre bien évidemment les travaux de la place du général de Gaulle.

M François Besombes :
Oui, ça en fait partie.

M André Fidelin :
Oui, il y a les travaux place du général de Gaulle, la réfection de l'avenue de la Gare, de la rue Henri Cevaer, la continuité de la voie douce, enrobé rue de Broglie, rue de Poulgao, il y a un certain nombre de rues qui ont été intégrées dans notre PPI pour les travaux.
Peut-être que tu peux intervenir Éric ? Ainsi que sur les écoles privées, et je crois que nous arriverons au bout des réponses aux questions.

M Éric Malléjacq :
Je vais commencer par la Rue Béole. Effectivement, il y a un investissement qui est prévu sur cette année et l'année prochaine pour faire des travaux d'aménagement dans les locaux qui nous ont été cédés. Il est évident que ce sont des investissements qui sont lourds. Ce sont des investissements qui permettront de déménager cette crèche qui encore une fois répond à un besoin important au niveau de la ville de par le nombre d'enfants qu'elle est destinée à accueillir.
Et bien évidemment, et ça rejoint ce que je disais tout à l'heure quand on a évoqué les difficultés de fonctionnement, cette volonté de relogement, s'accompagne évidemment, d'une réflexion sur le fonctionnement pour faire en sorte que cette association soit solide. Tout cela c'est le travail de cette année-ci et il est évident que l'investissement va de pair avec un travail sur le partenariat entre la ville et la rue Béole.
Pour répondre à la question sur les besoins de la rive gauche, je crois qu'on en a déjà parlé en conseil municipal. On le sait tous, le quartier de Lanriec est en train de se dynamiser. Il y a beaucoup de constructions, mais il y en aura aussi beaucoup d'ailleurs en centre-ville. Ce n'est pas uniquement sur Lanriec. Il n'en demeure pas moins que l'implantation actuelle et l'implantation future de la crèche la Rue Béole, de part ce lieu du quartier de Kerandon, et les commodités pour y accéder, ne sont pas, à mon avis en tout cas, un obstacle à ce que les parents de Lanriec viennent inscrire leurs enfants. Honnêtement, je n'ai pas de statistique en tête mais je pourrai les demander, sur les origines géographiques des parents qui inscrivent leurs enfants à la maison de la petite enfance ou à la Rue Béole. Mais je suis persuadé qu'il y en a beaucoup qui viennent de Lanriec et pour lesquels ils arrivent sans trop de difficulté à amener leurs enfants. Ça c'est le premier point.
D'autre part, la question qui m'a été posée tout à l'heure sur les écoles privées, il a été effectivement inscrit au budget une augmentation du forfait. Je rappelle que le forfait est fait pour le fonctionnement de ces écoles qui, comme les écoles publiques ont besoin de personnel. Ils sont également soumis à des contraintes d'augmentation des fluides. Et ils ont en même temps comme toutes les écoles publiques une nécessité et une volonté d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions. Le rôle de la ville est aussi de les accompagner dans ce sens-là, par souci d'équité. En fait, cette augmentation qui a été proposée est là pour permettre de combler le différentiel de forfait versé pour les maternelles pour combler les différences par rapport au coût de fonctionnement d'un élève de public en maternelle.
Enfin, pour le fonctionnement et les investissements sur les écoles, c'est vrai que l'on commence cette année le travail sur l'école du Rouz. On a identifié l'école du Rouz comme étant celle qui a besoin de

bénéficier de travaux conséquents. C'est la raison pour laquelle il est prévu une rénovation du restaurant, de la partie élémentaire etc. Ce sont des travaux qui sont importants pour cette école. Il faut bien commencer par une étude de maîtrise d'œuvre ou d'ouvrage et elle va être menée cette année. Comme je le disais tout à l'heure, c'est une école où les besoins ont été identifiés, et on peut aussi considérer que les autres écoles publiques de la ville ont également bénéficié de travaux dans les années précédentes, et maintenant, c'est le tour de l'école du Rouz. On parle beaucoup d'investissements, c'est vrai mais ceci dit, il ne faut pas non plus oublier le fonctionnement des écoles. Je pense qu'on a un petit peu tendance à trop les oublier. Il ne faut pas oublier ces dernières années et en particulier l'année dernière, nous avons travaillé sur le périscolaire avec une modification du projet sur les écoles publiques, je dis bien sur les écoles publiques au grand bénéfice des enfants par une modification du temps de midi, par la mise en place de l'accompagnement à la scolarité. Je discutais il n'y a pas très longtemps avec une directrice d'école qui me disait que cet accompagnement à la scolarité rendait beaucoup de services aux enfants. Je dois dire que nous pouvons en être satisfaits. C'est là encore un effort de notre municipalité en direction des écoles publiques. Je parlerai également des modifications qui ont été faites cette année. On commence à en voir les fruits comme par exemple la tarification à la baisse sur le centre de loisirs et les activités loisirs du mercredi ou des petites vacances avec comme conséquence une augmentation franche de la fréquentation du centre de loisirs. Tant mieux, je pense qu'on peut se féliciter que ce service de proximité puisse être encore plus accessible aux enfants de Concarneau et ça c'est une décision que nous avons prise il y a quelques temps. Je ne vais pas m'étendre sur tout ce qui a été fait sur le fonctionnement sur les écoles ni le travail qui est fait sur la restauration avec le travail qui est mené à la fois sur l'amélioration des menus, sur le travail sur le gaspillage. Il y a plein de choses qui sont faites. Ça ne se voit peut-être pas, ça appartient au fonctionnement mais ça va au bénéfice des écoles publiques. Et bien honnêtement, on ne peut pas dire qu'elles soient oubliées.

M André Fidelin :
Merci Éric pour ces précisions. Sur la localisation de la Rue Béole, il faut aussi tenir compte, sur le développement de l'urbanisation, il y aura 240 logements à la Gare, Le Lin vient d'être livré avec de la location avec accession à la propriété. Il y a également le site de Crown, des immeubles Emelgé avenue de la Gare, il y a aussi Beuzec qui n'est pas très loin. Cette localisation de la Rue Béole je pense qu'elle pourra répondre sur la proximité par rapport au développement de l'urbanisation à Concarneau.
Est-ce que vous avez d'autres questions ? Nous pouvons voter le BP ? On y va !

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 4 CONTRE (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, MM BONNEAU, LE BRAS) 2 ABSTENTIONS (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Très bien, nous allons passer aux budgets annexes.

M Alain Nicolas :
J'ai juste une remarque pour Antony. On ne pensait pas que les bases des valeurs locatives seraient revalorisées de 2.2%. Malheureusement on n'y peut rien. C'est comme ça. Je vais passer au budget annexe du bac.

10	Finances : Budget primitif 2019 – budget annexe du bac du passage

M Alain Nicolas :
Le conseil municipal est amené à examiner et à voter le budget annexe du bac du passage 2019.

Le budget primitif 2019 du BAC est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 706 751 € contre 433 795 € en 2018 et en section d'investissement à la somme de 460 800 € contre 198 185 € en 2018.

Le total des dépenses réelles de fonctionnement prévues s'élève à 246K€ contre 236 K€ en 2018 soit une évolution de 4%. On y retrouve les charges de personnel pour 170 K€ en diminution de 2%. Les frais de réparation et d'entretien de la flotte 28K€ en augmentation de 9% et le remboursement des intérêts de la dette 12K€ en augmentation de 7% également, et le carburant pour 10 K€. Le total des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 707K€ contre 434K€ en 2018, soit une évolution de 63%. Dans ces 707K€, nous avons 360K€ de produits exceptionnels qui correspondent au remboursement des assureurs et que vous retrouvez dans le livre rouge si vous avez eu le temps et la patience de le consulter et qui est remplit de chiffres.

On voit apparaître dedans, en recettes de fonctionnement 360K€ et qui correspondent au remboursement des assureurs et que l'on retrouve dans les recettes de fonctionnement.

Le total des dépenses réelles d'investissement prévues s'élève à 461K€ contre 198K€, soit une évolution de 133%. On retrouve dedans, 415K€ de travaux liés au BAC. C'est ce qui concerne les deux bacs et l'écart concerne le gouverneur pour lequel on aura quelques difficultés à se faire rembourser par les assurances. Le bateau est trop vieux et les dysfonctionnements qui existent étaient déjà là précédemment.
Nous avons également 75 000 € de travaux de rénovation de toute la partie « facility manager » pour les passeurs du bac, pour faire plaisir à Claude. C'est prévu, ce sera fait, l'architecte des bâtiments de France est passé aujourd'hui. Si Bruno ne le sait pas, l'ABF est passé aujourd'hui. Les travaux seront réalisés en 2019. Je dis ça pour Claude. On surveillera tous les deux, Claude. Je descendrai d'une hauteur et toi tu es sur place. Ces travaux devraient donc être réalisés en 2019 pour 75K€. Voilà ceci pour le BAC.

11	Finances : Budget primitif 2019 – budget annexe du CAC

M Alain Nicolas :
En ce qui concerne le CAC c'est relativement en équilibre. Il y a peu de choses à dire contrairement au bac et au port de plaisance.

Le budget primitif 2019 du CAC est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 691 249 € contre 663 873 € en 2018 et en section d'investissement à la somme de 149 300 € contre 132 800 € en 2018, soit une évolution respective de +4 % et +12 %.

Le total des dépenses réelles de fonctionnement prévu s'élève à 653 contre 629 dont les rémunérations et les honoraires des spectacles pour 122K€. Les dépenses d'énergie, pour 49K€ sont stables et les dépenses de personnel qui augmentent de 3% à 334K€.

Le total des recettes réelles de fonctionnement prévu s'élève à 691K€ contre 664K€ en 2018 soit une évolution de 4%. La billetterie, les recettes sont en augmentation de 75%. La location de salle est stable à 40K€ et la participation du budget principal est stable également à 571K€. C'est une des trois composantes, tout à l'heure nous l'avons vu dans le chapitre 65 des charges de fonctionnement. Vous avez la participation du budget principal au bac, au CAC et vous avez 571K€ en constant parce qu'en général c'est aux alentours de 560K€.

Le total des dépenses réelles d'investissement prévu s'élève à 149K€ contre 132 K€ en évolution de 12%. Nous avons les travaux de bâtiment qui sont stables pour 50 K€, c'est avant tout l'étanchéité du toit parce que le toit fuit. Il est prévu des travaux d'étanchéité et des travaux de bâtiment en plus qui sont de l'ordre de 20K€. Les installations matériel cinéma et autres salles pour 59K€ et le remboursement en capital de l'emprunt pour 35K€. C'est un budget qui est légèrement en hausse mais relativement stable.

12	Finances : Budget primitif 2019 – budget annexe de la cuisine centrale

M Alain Nicolas :
Concernant la cuisine centrale, c'est le 3e budget SPA, qui est rattaché au budget principal.

Le budget primitif 2019 de la cuisine centrale est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 936 481 € contre 1 039 260 € en 2018 et en section d'investissement à la somme de 62 500 € contre 81 100 € en 2018, soit une évolution respective de -10 % et -23 %. Ce sont des investissements relativement modestes. Mais que l'on fait malgré tout parce qu'on doit les faire.

Le total des dépenses réelles de fonctionnement prévu s'élève à 896K€ contre 953K€ soit une évolution de -6%. L'achat d'aliments diminue de -9%. Les dépenses d'énergie augmentent de 50K€ et les dépenses de personnels diminuent de 461K€ soit une diminution de -5%. Nous avons fermé Foch et cela a entraîné une baisse du nombre de couverts. On le retrouve dans les achats d'aliments, il faut quand même le dire.

Le total des recettes réelles de fonctionnement prévu s'élève à 936K€ contre 1.04M€ en 2018, soit une évolution de -10%. Les ventes de repas sont en diminution de 620K€ soit -18%. On retrouve dedans la baisse du nombre d'élèves et la fermeture de Foch. Le personnel qui déjeunait auparavant à Foch déjeune maintenant dans la salle de pause du 3e étage de l'hôtel de ville. Il peut également se rendre à Kerandon où on a installé une salle de restaurant à l'identique de Foch.

La participation du budget principal est à 316K€. Elle est en légère augmentation par rapport à 2018.

Le total des dépenses réelles d'investissement prévu s'élève à 62 K€ contre 81 K€ en 2018, soit une évolution de -23%. Cela concerne l'acquisition de matériel de cuisine pour 41 K€ en augmentation de 21% et l'acquisition de matériel technique électrique pour 20 K€ en diminution de -54%.
Ça c'est pour les budgets SPA. On peut voter les budgets SPA M le Maire ? On continue avec les SPIC ou on s'arrête ?

M André Fidelin :
Est-ce que vous avez des questions sur les trois budgets SPA ?

Mme Nicole Ziegler :
Oui, concernant le budget annexe de la cuisine centrale. La diminution de la vente des repas est inquiétante. Par ricochet, la participation du budget principal à ce budget-là est également inquiétante. J'ai l'impression que c'est la mort annoncée de la cuisine centrale si on continue comme cela. Il n'y aura pas d'autres solutions.

M Alain Nicolas :
Éric aurait pu le dire tout à l'heure, lorsque l'on compare 2018 à 2019, en 2018 nous avions une prestation supplémentaire qui est le comité d'entreprise d'EDF avec un chiffre d'affaires relativement important et qui a eu lieu en juillet et août. Le comité d'entreprise a décidé de faire sa propre popote. Du coup nous n'avons plus cette prestation-là dans le budget de 2019.

Mme Nicole Ziegler :
J'entends bien. Là il s'agit d'une analyse financière, moi je parle de l'attractivité de la cuisine centrale. Il y a un problème qui est dû à quoi ? A la Qualité des repas ? Je ne sais pas, mais il y a un problème. S'il y a moins de gens qui vont y manger, il y a sûrement une explication. Il y a certainement une étude à mener, parce que là je vous l'annonce, ça va se terminer très mal pour la cuisine centrale. Mais peut-être qu'il n'y en a plus besoin, je n'ai pas de problème là-dessus, mais une étude s'impose.
Concernant le budget annexe du centre des arts et de la culture, il n'y a rien à dire sur le budget. Mais un jour la ville de Concarneau devra se poser la question sur le devenir de ce centre des arts et de la culture qui est sans doute extrêmement bien placé avec une belle vue sur mer. Mais à part ça, je ne sais pas si on peut considérer que c'est un centre des arts et de la culture à la hauteur de la 3e ville du Finistère.

M André Fidelin :
Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :
Sur le budget annexe de la cuisine centrale, il y a un problème de fond. Est-ce qu'elle est encore utile à quelqu'un à quelque chose ? Est-ce que ce n'est pas un instrument qui serait de nature à satisfaire les besoins de la communauté d'agglomération ? Je crois qu'il faut le poser comme un problème politique communautaire. Effectivement c'est peut-être surdimensionné aujourd'hui pour la ville de Concarneau. Mais est-ce que ça ne répondrait pas à un besoin et aussi à une certaine forme de solidarité intercommunale ? C'est un bel instrument et ce serait quand même dommage, à un moment donné de l'abandonner ou de le laisser à Sodexo ou je ne sais qui. La question à se poser, est, est-ce que la cuisine centrale peut-être d'intérêt communautaire ? Je pense que oui. Ça mériterait effectivement peut-être un débat entre les élus communautaires.
M André Fidelin :
Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur ces trois budgets annexes ? Non ? Éric, tu peux peut-être nous apporter quelques éléments sur la cuisine centrale.

M Éric Malléjacq :
Effectivement le nombre de repas produits chaque année diminue à la cuisine centrale, pour une raison principalement liée à la diminution des effectifs scolaires dans les écoles publiques dans la mesure où c'est le client principal de la cuisine centrale. Après, de manière conjoncturelle on a eu et

perdu différents clients, on parlait tout à l'heure du CCAS des électriciens et gaziers. Il y a également le portage où le nombre de repas est fluctuant aussi. Nous avons les repas qui étaient produits pour les agents. Mais le gros des repas produits ce sont effectivement mes repas scolaires. Il est naturel pour cette raison-là que le nombre de repas produits diminue. Ceci dit, je ne peux pas entendre que cette diminution du nombre de repas soit liée à une diminution de la qualité. Ça c'est quelque chose que je ne peux pas entendre dans la mesure où il est fait depuis de nombreuses années de gros efforts, à la fois au niveau de la conception des menus, au niveau des achats, au niveau de la qualité de ce qui est acheté, au niveau des provenances, au niveau de l'introduction du bio, au niveau du travail fait avec les circuits courts pour que l'approvisionnement et que les denrées qui sont utilisées à la cuisine centrale soient de qualité. D'autre part, nous avons des professionnels qui sont compétents, volontaires, qui ont à cœur de bien utiliser leur outil. Ils ont aussi à cœur de faire évoluer leurs pratiques et de faire de nouveaux menus, etc. Je le sais parce que j'y vais assez régulièrement. Et je vois aussi qu'ils sont force de propositions pour améliorer les choses. Qu'il y ait des améliorations, évidemment, il y en a à faire, mais dans la globalité, la qualité n'est pas pour moi à remettre en cause. Effectivement, se pose la question du dimensionnement de la cuisine centrale, je vous rappelle qu'elle est faite grosso modo pour 2 500 repas, qu'elle doit en produire 1 000 ou 1 500/jour. Je n'ai pas les chiffres précis, mais ça doit être de cet ordre-là. On a un différentiel, une capacité de production qui est importante et je rejoins complètement l'analyse de Claude. C'est un outil qui pourrait convenir à l'échelon communautaire. Il y a différentes communes qui ont peut-être le souhait de passer en cuisine centrale. Il y a eu des démarches de faites à une époque avec Rosporden, qui n'ont pas abouti, voilà, c'est comme ça. D'autres communes bien qu'elles aient été contactées, ne souhaitent pas passer en cuisine centrale pour des raisons qui leur sont propres. Mais je pense qu'à l'avenir, ce serait une solution non pas pour tirer une épine du pied à Concarneau, comme on pourrait l'entendre, mais aussi pour apporter une compétence et un bel outil à l'ensemble de la communauté. Je pense que ce serait un travail à faire dans les années à venir.

M André Fidelin :
Pour compléter, lorsque nous avions fait cet audit il y a deux ans je crois, nous avions émis le souhait de faire participer les autres collectivités de CCA. A ce titre, lors d'une conférence des Maires, j'ai abordé le sujet dans le cadre d'un ordre du jour. Actuellement, c'est le statu quo qui en est sorti, mais on peut penser que dans les mois ou les années futures, on espère qu'on avancera sur ce dossier. Mais là malheureusement, on subit la baisse des effectifs. On est bien obligé d'en tenir compte.
Concernant le CAC, c'est un équipement qui est vieillissant, il n'est pas récent. Par conséquent, il y a des investissements sur l'entretien de cet équipement qui sont récurrents. Si on veut néanmoins maintenir ce centre culturel dans des conditions tout à fait acceptables, et qu'il puisse recevoir les concarnois, les citoyens dans de bonnes conditions, on voit que sur le structurant ça devient difficile aujourd'hui. Peut-être qu'il faudra penser, dans les années futures à une salle de spectacle plus moderne qui répond aux attentes des citoyens aujourd'hui. Néanmoins, ce CAC fait partie du patrimoine et de l'histoire de Concarneau. Il a un emplacement privilégié. Même si sa capacité n'est pas trop importante, il répond quand même à beaucoup d'associations, et spectacles ont lieu assez régulièrement dans une jauge qui est moyenne. Elle est peut-être trop moyenne, mais pour l'instant c'est comme ça. Mais dans les années futures, il faudra réfléchir à une autre possibilité sur cet équipement.

M Claude Drouglazet :
Je voulais quand même parler du bac du passage. Deux choses, je trouve qu'en recettes, le remboursement de l'assurance, ça ne paraît pas élevé. Franchement 360 000 €, après ce qu'il s'est passé, la perte d'exploitation sans parler de la perte d'image, je ne sais pas si vous avez fait pression

sur les assureurs pour rembourser les dépenses réelles évaluées par la ville mais ça me paraît vraiment très faible.
S'agissant des travaux, effectivement je ne peux que me satisfaire que vous envisagiez des travaux, mais j'attendrais qu'ils soient faits avant de vous féliciter si vous me le permettez. Budgétairement ça me convient, mais pas plus pour l'instant.
Concernant le CAC, je vous rassure, ça fait 40 ans qu'on en parle. Ça fait 40 ans que c'est un gouffre financier, technique. Il faudra bien qu'un jour les élus aient le courage de dire et bien voilà, il faut faire quelque chose. J'avais fait à une certaine époque des propositions quand j'étais en municipalité et ça n'avait pas été suivi d'effet. Je vois que 25 ans après, on se pose encore les mêmes questions.

M André Fidelin :
Bruno, tu veux intervenir peut-être sur le BAC ?

M Bruno Quillivic :
Juste pour dire qu'il y a une discussion qui est constante avec les assureurs. Je ne désespère pas que l'on puisse aboutir à quelque chose de positif. C'est clair que là effectivement, on a mis un certain nombre de perte d'exploitation que nous on estime parce qu'il n'était pas prévu que l'on remette en service tout de suite le Gouverneur et l'obligation qui nous a été faite de le remettre en service a dû engendrer un certain nombre de dépenses supplémentaires que nous considérons comme une perte d'exploitation. La question n'est pas encore réglée. Il y aura encore de gros débats sur cette question. Nous avons déjà eu une réunion avec tous les assureurs qu'ils soient de la ville ou de chez Piriou en mairie pour rappeler les objectifs. On a une nouvelle réunion à venir d'ici la fin du mois pour recadrer les choses. Ce que je peux dire c'est qu'on a quand même une bonne nouvelle, c'est qu'on n'a pas été obligés de relancer un marché d'appel d'offres pour les travaux de réparation du Vachic. C'est Alternative Energie qui a construit le navire et Kairos à Concarneau qui a réalisé les infrastructures qui ont repris les travaux. Des travaux qui je l'espère seront finis avant l'été mais ça va effectivement nous obliger à penser à une solution d'affrètement entre la période du mois de mars à mai – juin. Là c'est pareil on met la pression.
Au niveau du bâtiment, juste pour finir, c'est vrai que c'est une situation qui dure depuis un moment. Ils sont actuellement à côté des toilettes au niveau du passage. Ils vont intégrer des locaux, ce sont des algécos qui seront habillés. Ce sera des locaux plus fonctionnels avec des espaces bureaux, des espaces pour manger et des vestiaires dignes de ce nom. Cela nous permettra à terme de refaire les toilettes publiques qui sont dignes de Colbert, et ainsi refaire quelque chose de propre parce qu'il y a quand même 300 000 passagers par an, il faut le rappeler, ce qui n'est pas une petite liaison. Ça surprend un peu tout le monde.
Micros non allumés…

M André Fidelin :
Concernant les assurances, on a une réunion la semaine prochaine avec les assureurs et vous pouvez compter sur moi pour défendre les intérêts de la ville.

Je propose que nous votions les trois budgets SPA.

Tout d'abord, le budget du bac du passage.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, MM BONNEAU, LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Ensuite nous sommes intervenus sur la cuisine centrale.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, MM BONNEAU, LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Nous avons ensuite le CAC, ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, MM BONNEAU, LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Nous passons ensuite aux budgets SPIC.

13	Finances : Budget primitif 2019 – budget annexe du port de plaisance

M Alain Nicolas :
Le conseil municipal est amené à examiner et à voter le budget annexe du port de plaisance 2019.

Le budget primitif 2019 du port de plaisance est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 1 115 717 € contre 719 130 € en 2018 et en section d'investissement à la somme de 760 357 € contre 238 912 € en 2018, soit une évolution respective de 55 % et 218 %.

Le total des dépenses réelles de fonctionnement prévues s'élève à 619K€ contre 554€ en 2018, soit une évolution de 12%. Les principaux postes de dépense concernent l'achat de carburant pour 120 K€ et les charges de personnel 276K€.

Pour les recettes, le total des recettes de fonctionnement prévues s'élève à 791 K€ contre 718K€ en 2018, soit une évolution de 10 %.

En ce qui concerne les investissements le total des dépenses réelles d'investissement prévues s'élève à 435 K€ contre 238K€ en 2018, soit une évolution de 83 K€. Cela comprend les travaux d'agencement et d'installation du port pour 321 K€ soit une augmentation de 70 %. Le remboursement du capital de l'emprunt est stable à 17K€. Les concessions et droits assimilés à 53K€. Dans ces travaux d'agencement et d'installation, il y a la rénovation des sanitaires pour 180 K€.

14	Finances : Budget primitif 2019 – budget annexe du parking de la criée

M Alain Nicolas :
Concernant le budget annexe du parking de la criée, le budget primitif 2019 du parking de la criée est présenté en équilibre, en section de fonctionnement à la somme de 50 000 € et en section d'investissement à la somme de 14 200 € soit une évolution respective de 0 % et - 87 %.

Le total des dépenses réelles de fonctionnement prévues s'élève à 36K€. Cela comprend les consommations électriques liées aux installations du parking et au panneau lumineux pour 10 K€. Le total des recettes réelles de fonctionnement sont prévues à 50K€. Il s'agit de la vente de tickets issus de la tarification. Et en investissement, le total des dépenses réelles d'investissement prévues s'élève à 14K€ pour le remboursement notamment du capital de la dette. Voilà tout ce que je pouvais dire.

M André Fidelin :
Merci Alain, est-ce que vous avez des remarques sur ces deux budgets ? Oui, Claude.

M Claude Drouglazet :
Sur le port de plaisance, je voudrais attirer l'attention de Bruno sur la situation des personnels. Aujourd'hui, il y a des interrogations compte tenu du syndicat mixte. On est en situation de SPIC et qui est d'ailleurs contesté par les associations de plaisanciers en France. Ils considèrent que le fait que ce soit un service public industriel et commercial a des implications en matière de TVA et il y a une contestation juridique de fond d'ailleurs, sur le fait d'installer sur le domaine public maritime un SPIC. Tout cela pour dire qu'aujourd'hui, on a des employés qui ont le statut de fonctionnaire et

qu'effectivement, la cours des comptes dit qu'il faut recruter sur des statuts privés. C'est pour cela aussi que ça mérite une attention particulière de voter part, parce que le personnel est en interrogation sur ce statut-là. Compte tenu des incertitudes qui planent aujourd'hui sur la liaison entre le syndicat mixte et le port de plaisance, je pense qu'il faut que vous soyez attentifs à rassurer le personnel parce que ce n'est pas tout à fait la même chose.

M Bruno Quillivic :
Oui, je partage, c'est vrai qu'au niveau des agents du port, c'est une situation qui est assez difficile parce qu'elle est pleine d'incertitude, avec le syndicat mixte et différentes démarches, le fonctionnement dans une autre structure qui mêle des agents du département des communes transférées, etc. Il y a une vraie inquiétude par rapport à ça au niveau des agents et c'est vrai que cette question du statut des nouveaux entrants dans le port de plaisance pose question au personnel existant. Effectivement, sous statut privé, globalement en terme de rémunération, elle est quand même plus importante que pour le statut de fonctionnaire. Donc, ça peut engendrer un certain nombre de problèmes. C'est pour cela que j'ai demandé au directeur de port d'évaluer la possibilité du transfert du personnel sous statut privé. Même si ce n'est pas la volonté du syndicat mixte, je vais quand même maintenir cette étude-là pour que l'on voit les tenants et les aboutissants que ce soit pour le port, pour savoir quelle charge financière ça représente au niveau du port, mais aussi pour les agents en terme d'avantages ou d'inconvénients. Une chose est sûre c'est qu'aujourd'hui, le syndicat mixte a fait le choix que le personnel qui est transféré devienne sous statut privé dans le syndicat mixte, il reste dans le fonctionnement des communes. Mais il n'en demeure pas moins que le syndicat mixte aura le même problème que nous, c'est-à-dire que sur le personnel nouvellement embauché ils devront se poser la question. Et d'avoir ce mélange statut public et statut privé pose problème. Il faut vraiment faire un point. Chaque situation individuelle sera notée et on expliquera à chaque agent, en fonction de leur ancienneté, s'ils sont proche de la retraite, ce n'est peut-être pas avantageux d'aller sous statut privé, par contre, ceux qui sont plus loin, il faudra y réfléchir. Il y a plein de choses comme ça et les services RH et le port de plaisance sont en étroite collaboration pour essayer d'aboutir à une étude qui nous permette d'avancer. Mais c'est vrai que c'est beaucoup de discussion avec les agents aussi. Ils peuvent me contacter pour qu'on essaye de discuter. J'ai la même incertitude qu'eux au final sur le fonctionnement. C'est une situation qui n'est pas facile.

M André Fidelin :
C'est vrai que c'est une situation ambiguë parce que la cour des comptes impose pour les SPIC un statut privé. Où est la vérité ?

M Claude Drouglazet :
Inaudible…

M André Fidelin :
On en sera un peu plus je pense dans les semaines à venir. Est-ce que vous avez d'autres remarques sur les deux budgets annexes ? Criée et port de plaisance ?
S'il n'y en a pas, je propose le vote.

Tout d'abord pour le port de plaisance.
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, MM BONNEAU, LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Et pour le parking de la criée.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, MM BONNEAU, LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 30 janvier 2019

15	Finances : Fiscalité directe locale – fixation des taux d'imposition 2019

M Alain Nicolas :

A- Décision du gouvernement :

Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives servant d'assiette au calcul des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et de la taxe d'habitation devrait être de 2,2 % en 2019.

B- Décision de la commune :

Les bases d'imposition 2019 n'ont pas été notifiées à ce jour. Elles devraient évoluer en variation physique de la manière suivante par rapport aux bases notifiées en 2018 :

- taxe d'habitation : +1 % ;
- foncier bâti : +1,2 % ;
- foncier non bâti : 0 %

En 2018, le produit notifié sur l'état 1259 de fiscalité était de 15 067 K€ (y compris la taxe d'habitation sur les logements vacants). Sur l'exercice 2018, la commune de Concarneau enregistre un versement total de 15 202 K€ soit le montant notifié dans l'état 1259.

K€	**Produit notifié état 1259 de 2018**	**Produit enregistré en 2018**	*Différence*
Taxe d'habitation	6 908	6 895	-13
Taxe d'habitation sur les logements vacants	132	107	-25
Taxe sur le foncier bâti	7 823	7 995	+172
Taxe sur le foncier non bâti	204	205	+1
Total	**15 067**	**15 202**	**+135**

Le produit fiscal estimé, c'est-à-dire les bases d'imposition 2019 multipliées par les taux 2019, est de 15 669 000 € soit une hausse de +4 % par rapport à l'état 1259 notifié en 2018

Les taux d'imposition 2019 sont proposés sans majoration par rapport à ceux de 2018,

- pour la taxe d'habitation : 19,16 % ;
- pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,19 % ;
- pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 71,90 %.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 22 janvier 2019

Il est proposé au conseil municipal :

– De voter les taux suivants : 19,16 % pour la taxe d'habitation ; 25,19 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ; 71,90 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

M André Fidelin :
Merci Alain, si vous permettez, on ne va pas revenir sur le débat précédent concernant la fiscalité. Je propose le vote. Oui, pardon, Antony.

M Antony Le Bras :
Je voulais expliquer que je voulais voter contre, ça ne vous étonnera pas. Les impôts vont encore augmenter en 2019 à Concarneau alors que la situation financière est saine. Que ce soient les bases ou les taux qui augmentent, je pense que le contribuable s'en fiche complètement. Ce que les concarnois vont constater c'est une hausse de leurs impôts locaux en euros sonnants et trébuchants alors que vous aviez toute latitude cette année pour ne pas augmenter la pression fiscale en baissant les taux d'imposition.

M André Fidelin :
Oui, François ça mérite réponse. Je ne vais pas répondre parce que je ne voudrais pas m'énerver. Mais François, je te laisse tu es beaucoup plus sage que moi à cette heure-ci.

M François Besombes :
Je vais essayer d'utiliser les termes qu'il faut utiliser. Je trouve que c'est une attitude schizophrénique. Vous êtes d'un côté en train de soutenir un Gouvernement qui demande à ce que…

Brouhaha….

M François Besombes :
Excusez-moi, je ne vous ai pas coupé. Je respecte votre propos même si je veux apporter la vérité de vos propos. D'un côté vous soutenez un Gouvernement qui demande les 2% d'augmentation des bases fiscales et de l'autre côté, vous demandez à la commune de prendre les dispositions pour contrebalancer cette augmentation et vous nous en faites porter la responsabilité. Je trouve que c'est un propos qui est complètement… je pense même que vous mentez aux gens.

M André Fidelin :
Votre propos est lamentable. Je n'irais pas plus loin, mais c'est lamentable.

M Antony Le Bras :
Expliquez-moi, M Fidelin en quoi je mens. Il était quand même possible de baisser les taux d'imposition parce que les bases ont augmenté, c'est une décision du Gouvernement. Mais ça ne vous empêche pas de baisser les taux.

M André Fidelin :
Vous faites porter le chapeau auprès des élus locaux et du Maire en particulier qui a pris la décision de ne pas augmenter les impôts. L'État augmente de 2.2% les bases locatives et nous il faudrait qu'on applique la compensation alors que la décision principale c'est l'État qui la prend. C'est trop facile.

M Bruno Quillivic :
Venez au Débat National lundi.

M André Fidelin :
Vous verrez les gilets jaunes ce qu'ils en pensent.

M Antony Le Bras :
En général M Fidelin vous avez raison, vous dites toujours…

M André Fidelin :
Mais venez dans le débat lundi prochain.

M Antony Le Bras :
Je viendrai évidemment avec plaisir. M Fidelin, d'habitude et vous l'avez encore rappelé tout à l'heure vous laissez les débats nationaux de côté et vous avez raison. En parlant de Concarneau, ce qui compte c'est ce que les Concarnois au final vont devoir payer en impôts locaux, donc ce qui compte, c'est bien ce qu'ils vont payer en octobre ou novembre sur la taxe foncière et la taxe d'habitation. Est-ce que vous pouviez baisser les taux d'imposition pour qu'il y ait moins de pression fiscale ? Vous pouviez, même Alain Nicolas le pense.

M François Besombes :
Non, mais à qui vous voulez faire croire ce que vous êtes en train de dire ? Je pense que vous nous prenez pour des imbéciles. Vous prenez tous les Concarnois pour des imbéciles. Dites-le clairement que vous n'assumez pas les décisions qui sont prises par le Gouvernement et que vous nous en faites porter la responsabilité. Dites-le clairement ! Vous aurez au moins la franchise.

M Antony Le Bras :
Mais ça n'a rien à voir avec la décision du Gouvernement. Est-ce que vous pouviez baisser les taux d'imposition oui ou non ? C'est votre pouvoir de le faire ! Est-ce que vous pouviez ?

M André Fidelin :
Je crois qu'on s'est expliqué l'un et l'autre sur ce sujet. Et je vous invite à venir au débat lundi au CAC et vous expliquer dans ce sens-là. Et je verrais la réponse.

M Antony le Bras :
Je n'ai pas besoin d'invitation pour y venir, ce sont les gilets jaunes qui l'organise. Ce serait avec plaisir, j'ai toujours pensé y aller. Et j'irais avec plaisir.

M André Fidelin :
Vous leur direz ça.

M François Besombes :
Notre job ce n'est quand même pas de récupérer les erreurs du Gouvernement. Ce n'est pas notre job quand même ! c'est ce que vous êtes en train de dire.

M André Fidelin :
Bien. S'il vous plait. Je propose que l'on vote cette délibération sur la fixation des taux d'imposition.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 1 CONTRE, 5 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, M BONNEAU) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

Conseil municipal du 30 janvier 2019

16	Finances : Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

M Alain Nicolas :
Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.
Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement. La somme des Crédits de Paiement doit être égale au montant de l'Autorisation de Programme.

Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientations budgétaires.

Toute autre modification de ces AP/CP se fera aussi par délibération du Conseil Municipal.

Libellé du Programme	Montant de l'AP (€ TTC)	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	2019	2020	2021
Crèche da la rue Béole	660 000	-	-	-	-	-	-	50 000	510 000	
Boulordrome du Douric	225 000	-	-	-	-	-	-	25 000	175 000	
Aménagement de la place du Général de Gaulle	1 640 000	-	-	-	-	-	80 000	1 184 000	376 000	
CCI/PORT Modernisation aire technique réparation navale	1 000 000	-	-	300 000	-	500 000		200 000		
Pôle tennis	2 637 334	268 304	57 279	-		9 952	2 301 799			
Rénovation du stade Guy Piriou	2 578 928				34 195	1 045 431	1 499 303	-	-	-
Révison du PLU	100 000				-	5 400	-	40 000	29 800	24 800
Participation rénovation du quartier de Kerandon	1 622 000	-	-	400 000	500 000	500 000	222 000			
Coulée verte - Jardin public des sables blancs	316 450					26 373	145 077	145 000		
Rénovation de la rue de Lanriec	911 830					80 430	831 400	-	-	-

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 22 janvier 2019

Il est proposé au conseil municipal :

- de se prononcer, au titre des années 2019-2020, sur la modification des AP/CP.

M André Fidelin :
Merci Alain, vous avez des remarques ? Claude ?

M Claude Drouglazet :
Je vais me faire plaisir et vous faire plaisir M le Maire, pour une fois que je peux vous féliciter d'avoir rempli une promesse électorale qui date un peu, douze ans je crois. Il s'agit du boulodrome du Douric. Le boulodrome de Douric avait fait beaucoup de bruit à l'époque. Je m'en souviens je n'étais candidat à rien mais visiblement ça avait touché la population du Douric notamment. Je vois que vous réalisez enfin, après douze ans une promesse électorale, donc je voulais vous féliciter.

M André Fidelin :
Micro non allumé, inaudible….

Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstention ?

Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, MM BONNEAU, LE BRAS) (Mme JAN, M DROUGLAZET).

17	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire

M André Fidelin :

Tel que le prévoit l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, M le Maire a reçu par délibérations du conseil municipal en date du 5 avril 2014, l'autorisation d'exercer un certain nombre de compétences, et notamment une délégation de signature de certains documents au nom de la ville.

Considérant que le Maire a subdélégué l'autorisation, par arrêtés municipaux, à ses adjoints ou conseillers municipaux délégués de signer, en son nom, certains documents administratifs.

Considérant de plus, que dans les communes de + 3 500 habitants, le code général des collectivités territoriales précise que le Maire (ou son délégataire) doit porter à la connaissance du conseil municipal et du public les décisions prises dans le cadre de sa délégation.

Afin de répondre à cette obligation réglementaire, il vous est proposé de prendre connaissance du tableau récapitulatif, ci-dessous, des décisions prises par le Maire ou son délégataire.

Numéro	Service	Société Cocontractant	Objet	Durée	Début du contrat	Fin du contra	Montant
2018-79	Action culturelle	Education nationale	Convention de partenariat avec l'éducation nationale autorisant les agents de la ville de Concarneau, dans le cadre du service médiation culturelle et des actions menées avec les scolaires, notamment via le dispositif « Ma tête se balade en ville » à intervenir en milieu scolaire	2 ans	05/10/18	30/06/20	-
2018-80	CAC	Club de poker concarnois	Convention de mise à disposition de salle au CAC – Salle de danse	1 an	29/08/18	12/07/19	Gratuit
2018-80	CAC	Théâtre de la Licorne	Convention de mise à disposition de salle au CAC – Salle de musique	1 an	23/09/18	12/07/19	Gratuit
2018-80	CAC	AVF - Tarot	Convention de mise à disposition de salle au CAC – Salle de réunion n°2	1 an	25/09/18	12/07/19	8,57€/semaine
2018-80	CAC	AVF - Chorale	Convention de mise à disposition de salle au CAC – salle de réunion n°5	1 an	25/09/18	12/07/19	8,57€/semaine
2018-80	CAC	KAM'S Chorale	Convention de mise à disposition de salle au CAC – Salle de conférence	1 an	12/09/18	12/17/19	14,08€/ semaine
2018-80	CAC	Bridge club	Convention de mise à disposition de salle au CAC – Salle polyvalente	1 an	25/08/18	12/07/19	77,23€/ semaine
2018-80	CAC	Atelier d'art et d'histoire de l'art	Convention de mise à disposition de salle au CAC – Salle de réunion n°2	1 an	23/09/18	12/07/19	8,57€/semaine
2018-83	Pôle culturel	Musée de la pêche – CCA	Convention de partenariat avec CCA pour le Musée de la pêche en vue de l'organisation de visites couplées – Visite « une heure, un objet et soirée « papotage sur l'année 2018	10 mois	12/04/18	31/12/18	Recettes réparties entre les deux parties
2018-84	Pôle culturel	Association Le Nom du Titre ANPU	Convention établie dans le cadre de l'Appel à projet « J'habite ici, carte émotionnelle de Concarneau »	1 an et 3 mois	18/09/18	31/12/19	20 000 € (10 000 € avant le 31/12/18 et 10 000 € avant le 31/12/19)

2018-85	DSI	ARPEGE	Contrat de maintenance et d'assistance – Espace citoyen Premium et Licence web (remplace le logiciel Espace famille v3)	2 ans	01/01/19	31/12/20	648€/an (Maintenance) 12 000 €/an (licence web)
2018-86	CAC	Compagnie Ma Non Troppo	Contrat de cession d'un spectacle – Peau d'âne – Féerie baroque	1 jour 2 séances	21/12/18	21/12/18	Cachet 1 350€ Transport 550€ Défraiement repas 506.80€ Affriches 50€
2019-01	Education jeunesse	CCAS	Convention de mise à disposition d'un agent de la ville pour participer au repas des anciens	1 jour	13/01/19	13/01/19	258.03€
2019-02	Education jeunesse	CCAS	Convention de mise à disposition de 5 agents de la cuisine centrale pour participer au repas des anciens	1 jour	13/01/19	13/01/19	1 731.45€
2019-03	CAC	Arbre et compagnie	Contrat de cession d'un spectacle – Pour que tu m'aimes encore	1 jour	28/02/19	28/02/19	Cachet : 1 900 € Transport : 300 € Défraiement : 73.60 €
2019-04	CAC	Version originale Music	Contrat de cession d'un spectacle : Lucky PETERSON	1 jour	12/05/19	12/05/19	Cachet : 8 000 € Au-delà de 900 billets vendus : 9 500 €
2019-05	CAC	Association 8 violoncelles	Contrat de cession d'un spectacle L'OCTUOR DE VIOLONCELLES	1 jour	10/02/19	10/02/19	Cachet : 3 000 € Défraiement : 128.80 €

Il est proposé au conseil municipal :

- de prendre connaissance, par le biais d'une délibération sans vote, du tableau récapitulatif des décisions prises par le Maire ou son délégataire.
- Dont acte.

Les décisions du Maire, vous me faites confiance. Claude. Que vous dire ? Merci pour la bonne tenue de ce conseil municipal assez prolongé quand même. Je crois qu'il y a eu un débat assez ouvert. Ce qui justifie notre intérêt pour la ville et l'intérêt des différents dossiers que nous avons eu à débattre. Merci à vous tous et à une prochaine fois.

La séance est levée à 22h20.